



Plan Local d'Urbanisme

Vendin-le-Vieil

Résumé non technique de l'Evaluation Environnementale

Dossier d'enquête publique

Arrêté le :	07/07/22
Approuvé le :	

I. PRESENTATION DES PROJETS

Le PLU fixe un objectif de 3% de croissance soit 256 habitants supplémentaires à l'horizon 2030.

Calcul du nombre de logements nécessaires :

Nombre d'habitants en 2030 (+2%)	/ taille des ménages en 2030	= nombre de résidences principales nécessaires en 2030
8 799	/ 2,39	3 682

Nombre de résidences principales nécessaires en 2030	- nombre de résidences principales en 2014	= nombre de logements nécessaires
3 682	3 231	= 451

Ainsi, 451 logements sont nécessaires pour atteindre une croissance de 3%

Le parti d'aménagement est justifié par les tendances démographiques de ces dernières années et de l'attractivité de la commune (commerces, équipements...). La commune fait par ailleurs partie du bassin d'emploi de Lens, ce qui participe à son attractivité.

Prise en compte du phénomène de renouvellement urbain du parc de logements et de la vacance

Le phénomène de renouvellement du parc correspond à la vie du parc, en dehors de la construction neuve. Il existe en effet de nombreux mouvements au sein du parc de logements : destruction, fusions et scissions, changement de destination...

Pour la commune de Vendin-le-Vieil, nous prendrons un taux de renouvellement du parc annuel de 0,13% sur la période 2014-2030 :

Nombre de logements en 2014	x taux de renouvellement du parc x 16 ans	= nombre de logements nécessaires pour prendre en compte ce phénomène
3 421	x 0,13% x 12	= 53

Ainsi, 53 logements sont à ajouter pour prendre en compte ce phénomène.

Le phénomène de la vacance correspond aux logements inoccupés. La commune a montré un taux dit « normal » de logements vacants (5%) en 2018.

Dès lors, on peut envisager que sur les 504 logements à construire (451 + 53), 5% seraient hypothétiquement vacants, soit 25.

Ainsi, 25 logements sont à ajouter pour prendre en compte ce phénomène.

La prise en compte de ces trois phénomènes nous conduit donc à la production de :

Croissance envisagée	Desserrement des ménages	Renouvellement du parc	Vacance	Total
3%	+451	+53	+25	424

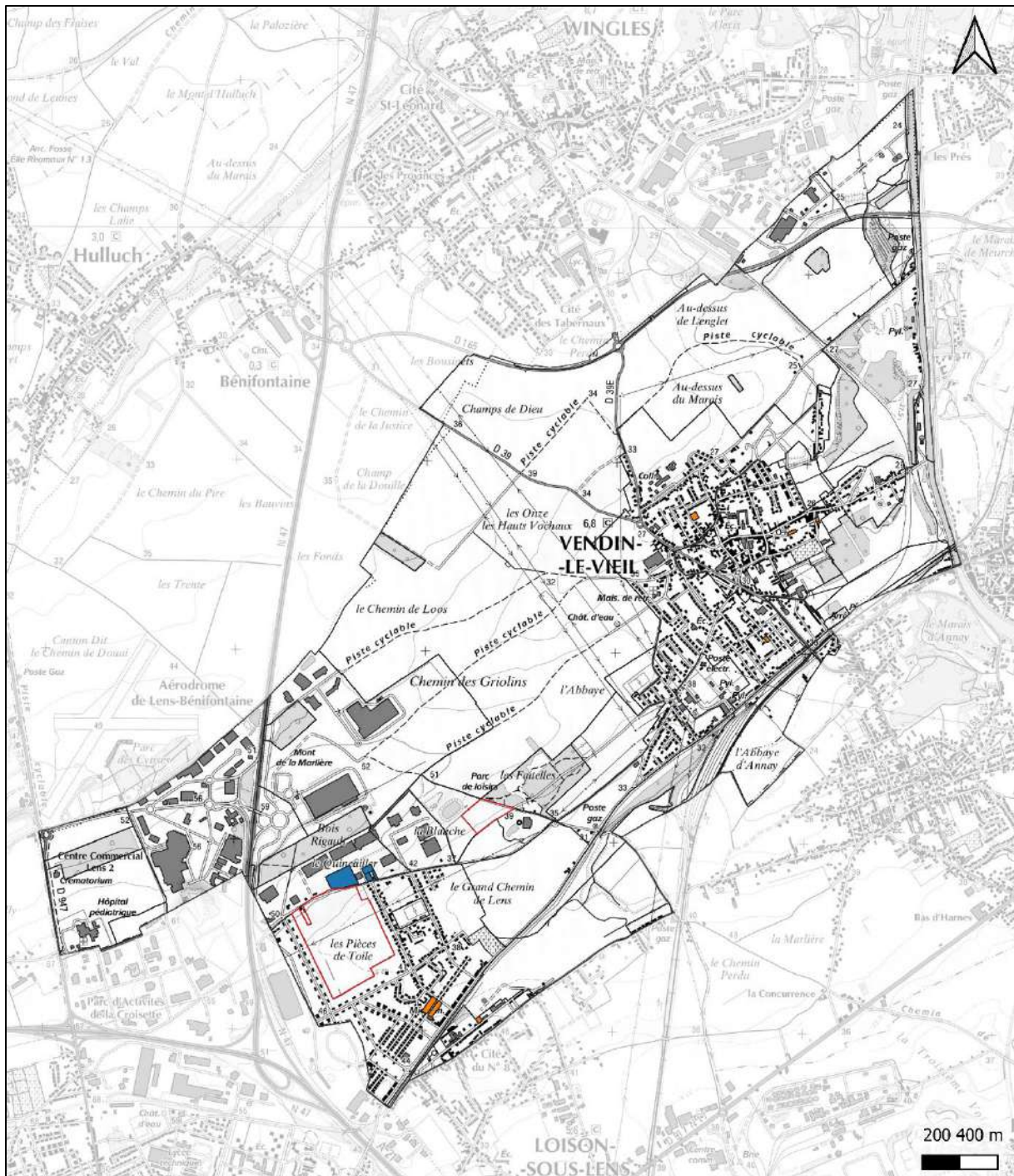
A ce chiffre, devront également être déduits les potentialités au sein du diagnostic foncier ainsi que les permis de construire délivrés depuis 2019*.

Année	Permis de construire délivrés
2019	17
2020	9
2021	11

**Données communales*

Au total, 37 logements doivent être déduits des 424, ce qui nous donne 387 logements à construire.

Les potentialités au sein du diagnostic foncier devront également être déduites de cette donnée, soit 16 potentialités. Ce qui nous donne un total de 371 logements à construire.



Localisation des zones de projets

Légende

- Limite administrative de Vendin-le-Vieil
- Sites OAP

Diagnostic foncier

- Dents creuses pour l'habitat
- Dents creuses économiques

Source(s) des données : IGN ; URBYCOM
 Fond : Orthophotographie 2018
 Réalisation : ©URBYCOM - 6/2022
 Échelle : 1/14190



✓ Choix des zones d'extensions

Deux sites d'OAP sont identifiés sur le territoire communal.

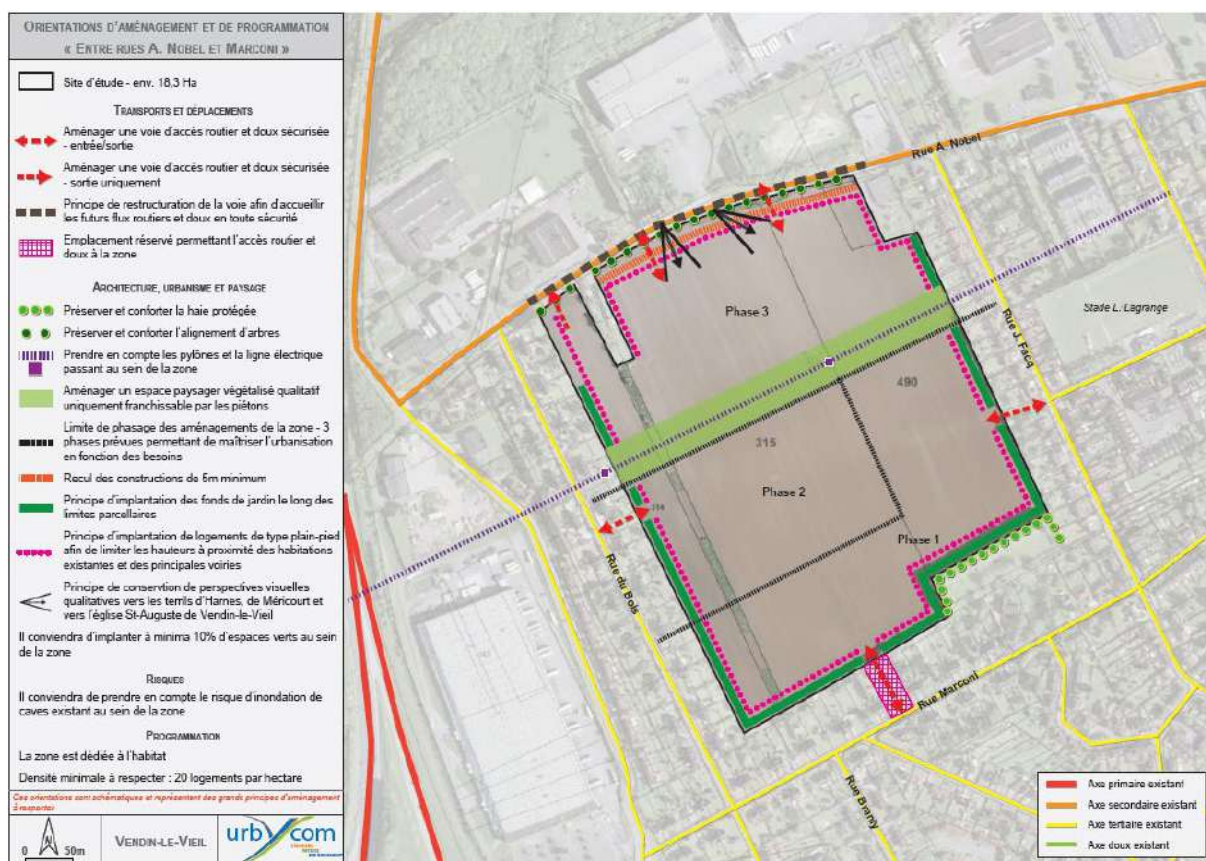
A. OAP 1 : ENTRE RUES A. NOBEL ET MARCONI

La zone est totalement agricole 18,3 ha.

Six accès routiers et doux à la zone devront être aménagés pour faciliter la desserte de la zone.

Trois accès devront être aménagés au nord depuis la rue Nobel. L'accès le plus à l'ouest permettra uniquement la sortie de la zone, tandis que les deux autres accès seront en double-sens de circulation et permettront d'entrer et de sortir de la zone. Trois autres accès routiers et doux en double-sens de circulation seront aménagés à l'ouest, à l'est et au sud. Ils prendront appui respectivement sur les rues du Bois, Facq et Marconi. Ce dernier accès (rue de Marconi) prendra place au sein d'un emplacement réservé prévu pour cette vocation.

La zone est dédiée à l'habitat. Il conviendra d'y respecter une densité minimale de 20 logements par hectare.



B. OAP 2 ENTRE LA MEDIATHEQUE ET LE CHEMIN DE BETHUNE A DOUAI

Un accès à la zone devra être aménagé depuis le chemin de Béthune à Douai. Il pourra prendre appui sur l'accès (actuellement obstrué) existant. Il servira à la desserte de la zone par les modes doux, ainsi que pour la desserte technique (de service) de la zone.

La zone est dédiée aux espaces naturels et sportifs. Le SkatePark existant au sein de la zone devra être conservé.

Cette zone de 2,35 ha est, selon la base de données ARCH, occupée par une prairie mésophile, un parc urbain et un site artificialisé (skatepark).



II. LE MILIEU PHYSIQUE

1. *Milieu physique*

Le relief de ce territoire varie de 25 à 63 mètres d'altitude. Au nord-est de la Commune, l'altitude est approximativement de 25 mètres sauf au niveau du canal de la Deûle où elle est de 22 mètres ; au sud, de 40-45 mètres ; et à l'ouest, de 62,5 mètres. Le relief décroît donc du nord-est au sud-ouest et du sud-ouest vers le centre du territoire communal.

D'après le BRGM, la commune dans sa partie sud est couverte par de la craie et alluvial au nord.

Le territoire de la commune de Vendin-le-Vieil est concerné par le SDAGE Artois Picardie 2022-2027 et le SAGE Marque Deûle. Il est également compris dans la masse d'eau de surface FRAR17 « Canal de la Deûle jusqu'à la confluence avec le canal d'Aire ».

La commune abrite des cours d'eau sur son territoire.

Une Zone à Dominante Humide du SDAGE Artois Picardie est localisée en limite communale, au niveau du canal de la Deûle.

Deux captages d'eau potable sont recensés sur le territoire et l'ensemble de la commune est en Aire d'Alimentation de Captages.

2. *Climat*

La commune est concernée par un climat de type océanique, avec des températures douces et une pluviométrie relativement abondante.

Les précipitations sont de faibles intensités mais sont de longue durée. Elles se répartissent sur l'année avec une dominance en automne et en hiver.

L'ensoleillement est faible.

Concernant les données de qualité de l'air, la station de mesure la plus proche est la station d'Harnes.

Indice ATMO (station de Harnes – dernières mesures disponibles (décembre 2017)) :

- Indice Monoxyde d'azote gazeux : 6,7 µg/m³
- Indice Dioxyde d'azote gazeux : 18,7 µg/m³
- Indice Ozone phase gazeux : 36,1 µg/m³
- Aucune donnée disponible pour les particules PM10

Le paramètre le plus déclassant est l'O3.

3. Agriculture

Le nombre d'exploitants agricoles sur la commune selon les chiffres INSEE de 2014 est de 15 soit 0.3% de la part globale des emplois proposés sur le territoire. En 2017, la commune en recense deux.

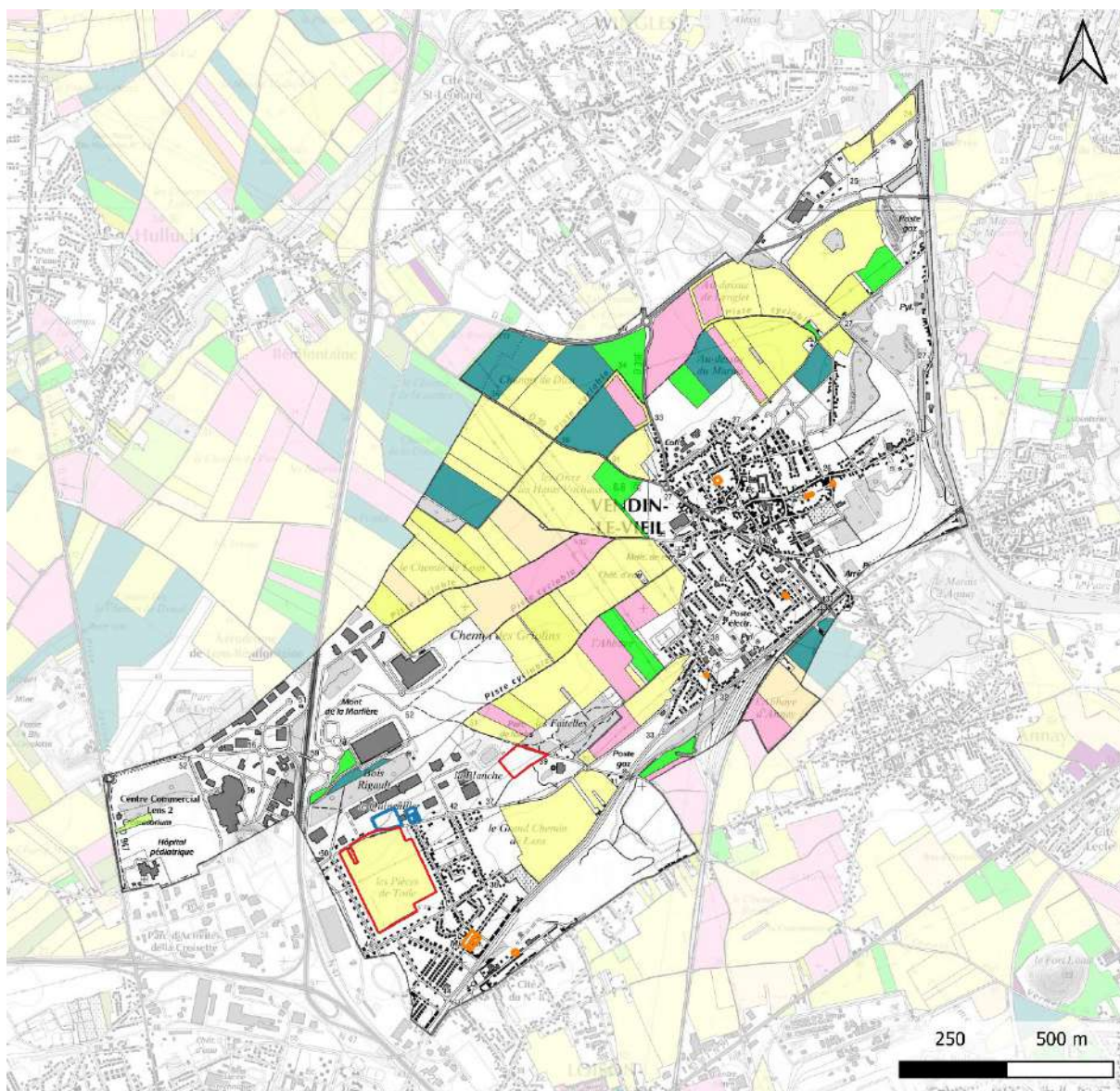
L'OAP 1 entre rues A. Nobel et Marconi consommera 18,3 ha de terres agricoles. Aucune autre consommation de terres agricoles n'est envisagée.

D'après le projet ARCH (*Assessing Regional Changes to Habitats*) :

- Les dents creuses se situent au sein du tissu urbain existant.
- La zone d'extension s'étend principalement sur une culture.
- Le 3^{ème} habitat consommé sera « prairies mésophiles ».

Consommation par habitats selon ARCH :

Habitats	Superficie (ha)
Cultures	18,11
Foret caducifoliées	0,011
Fourrés	0,103
Réservoirs industriels	0,114
Parcs urbains et grands jardins	0,85
Prairies à fourrages de plaines	0,02
Prairies mésophiles	2,68
Villes, villages et sites industriels	1,77



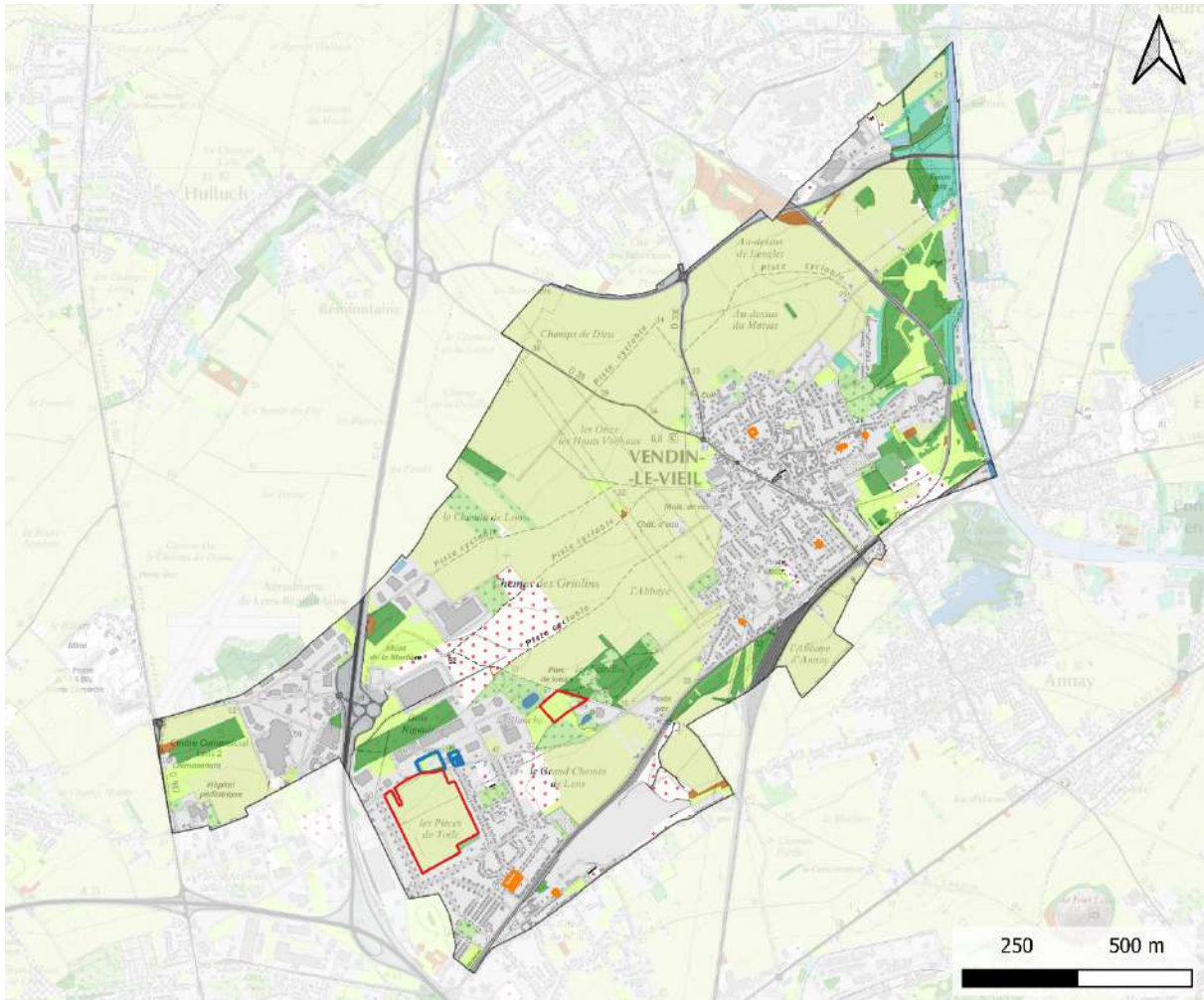
Registre Parcellaire Graphique de 2019

Légende

Limite administrative de Vendin-le-Vieil	Colza
Diagnostic foncier	Protéagineux
Dents creuses pour l'habitat	Gel (surfaces gelées sans production)
Dents creuses économiques	Fourrage
Sites d'OAP	Prairies permanentes
PARCELLES_GRAPHIQUES	Prairies temporaires
Blé tendre	Vergers
Maïs grain et ensilage	Autres cultures industrielles
Orge	Légumes ou fleurs
Autres céréales	Divers

Source(s) des données : DREAL
 Fond : Orthophotographies 2018
 Réalisation : @URBYCOM - 6/2022
 Echelle : 1/12500





Registre Parcellaire Graphique de 2019

Légende

□ Limite administrative de Vendin-le-Vieil

Diagnostic foncier

▭ Dents creuses pour l'habitat

▭ Dents creuses économiques

▭ Sites d'OAP

Habitats ARCH

▭ Abords de réseaux ferrés

▭ Abords routiers

▭ Bandes enherbées

▭ Carrières en activité

▭ Cultures

▭ Eaux courantes

▭ Eaux douces

▭ Forêts caducifoliées

▭ Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides

▭ Fourrés

▭ Friches

▭ Galets ou vasières non végétalisées

▭ Lagunes et réservoirs industriels

▭ Lisières humides à grandes herbes

▭ Parcs urbains et grands jardins

▭ Pâtures mesophiles

▭ Plantations de conifères

▭ Plantations de peupliers

▭ Plantations indéterminées

▭ Prairies à fourrage des plaines

▭ Prairies améliorées

▭ Prairies humides

▭ Prairies mesophiles

▭ Réseaux ferrés

▭ Réseaux routiers

▭ Terrils boisés

▭ Terrils, crassiers et autres tas de débris

▭ Végétations aquatiques

▭ Végétations de ceinture de bords des eaux

▭ Villes, villages et sites industriels

▭ Voies de chemin de fer, gares de triage et autres espaces ouverts

Source(s) des données : IGN ; Nord-Pas-de-Calais ; URBCYOM
 Fond : IGN SCAN 25
 Réalisation : ©URBCYOM - 6/2022
 Échelle : 1/12500



4. *Milieu naturel*

Les projets se situent en dehors de toute zone Natura 2000. Aucune zone Natura 2000 n'est recensé dans un rayon de 20km.

Une ZNIEFF de type I est localisée en bordure du territoire communal. Il s'agit du « Terril et Marais de Wingles ». Une ZNIEFF de type II est également localisée au même endroit. Il s'agit de « Basse vallée de la Deûle entre Wingles et Emmerin ».

A l'est du territoire, un corridor biologique de type zone humide est recensé le long du canal de la Deûle. Les terres agricoles ou pâtures attenantes au tissu urbain ont aussi un intérêt dans le déplacement et le cycle biologique des espèces.

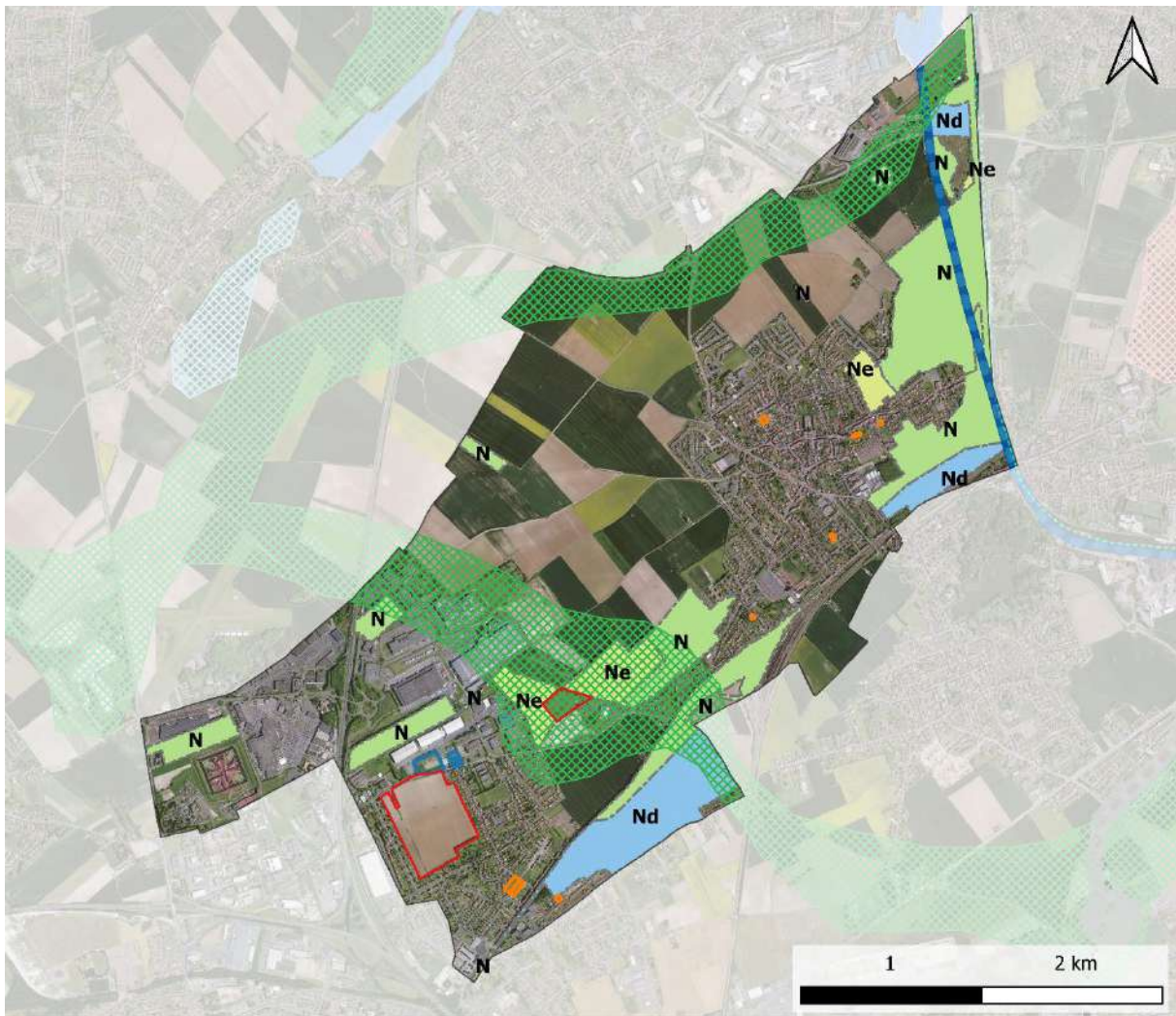


Schéma Régional de Cohérence Écologique et zonage du PLU

Légende

□ Limite administrative de Vendin-le-Vieil

Diagnostic foncier

□ Dents creuses pour l'habitat

□ Dents creuses économiques

□ Sites d'OAP

Zonage PLU

■ N

■ Nd

■ Ne

Espaces à renaturer

■ Autres milieux

■ Bandes boisées

■ Zones humides

Réservoirs biologiques

■ Autres milieux

■ Terrils et autres milieux anthropiques

■ Zones humides

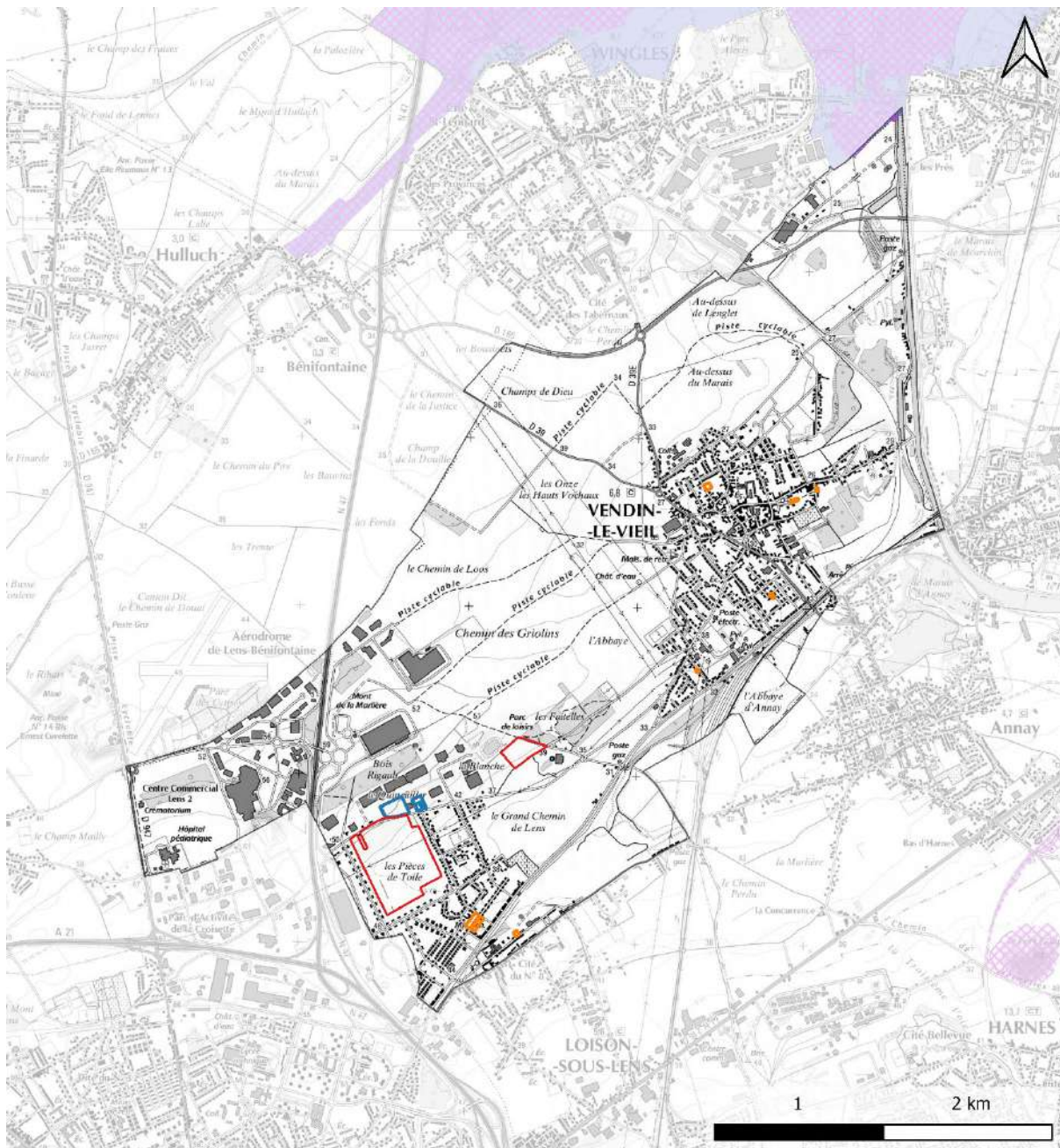
Corridors écologiques

■ Terrils

■ Zones humides

Source(s) des données : IGN ; Nord-Pas-de-Calais ; URBYCOM
 Fond : IGN SCAN 25
 Réalisation : ©URBYCOM - 6/2022
 Echelle : 1/31000





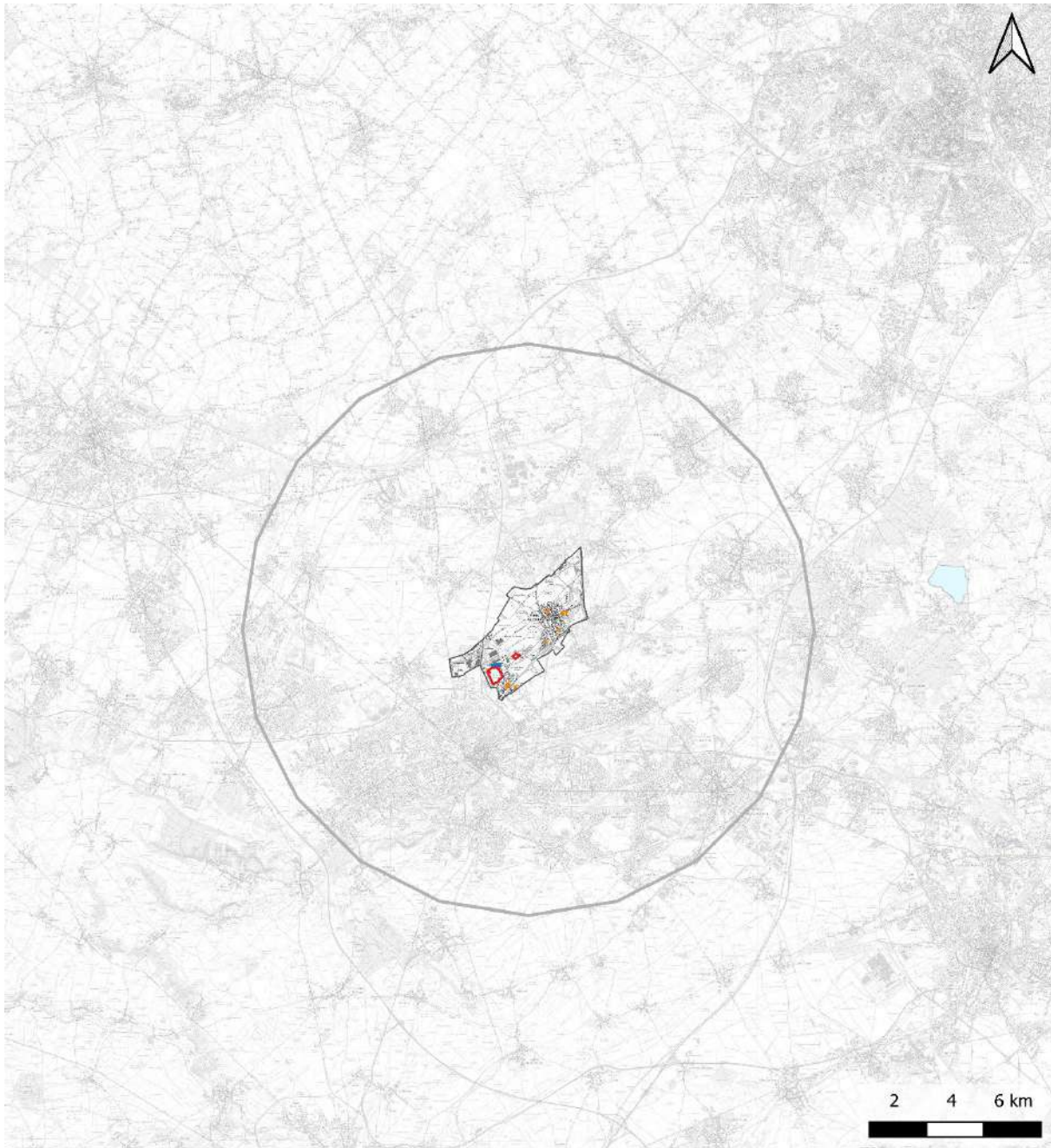
Localisation des ZNIEFF

Légende

- Limite administrative de Vendin-le-Vieil
- ZNIEFF de type I
- Diagnostic foncier
- ZNIEFF de type II
- Dents creuses pour l'habitat
- Dents creuses économiques
- Sites d'OAP



Source(s) des données : IGN ; INPN ; URBYCOM
 Fond : IGN SCAN 25
 Réalisation : ©URBYCOM - 6/2022
 Échelle : 1/30000








Localisation des zones NATURA 2000



Légende

-  Limite administrative de Vendin-le-Vieil
-  Périmètre de 10 km

Diagnostic foncier

-  Dents creuses pour l'habitat
-  Dents creuses économiques
-  Sites d'OAP

Zones NATURA 2000

-  Zone Spéciale de Conservation
-  Zone de Protection Spéciale

Source(s) des données : IGN ; INPN ; URBYCOM
 Fond : IGN SCAN 25
 Réalisation : ©URBYCOM - 6/2022
 Echelle : 1/174704



5. Paysage et Patrimoine

La commune de Vendin-le-Vieil fait également partie du Paysage Minier selon l'atlas des paysages de la région Nord – Pas-de-Calais « Paysages miniers » au sein de la sous-entité paysagère « Bassin douaisien »

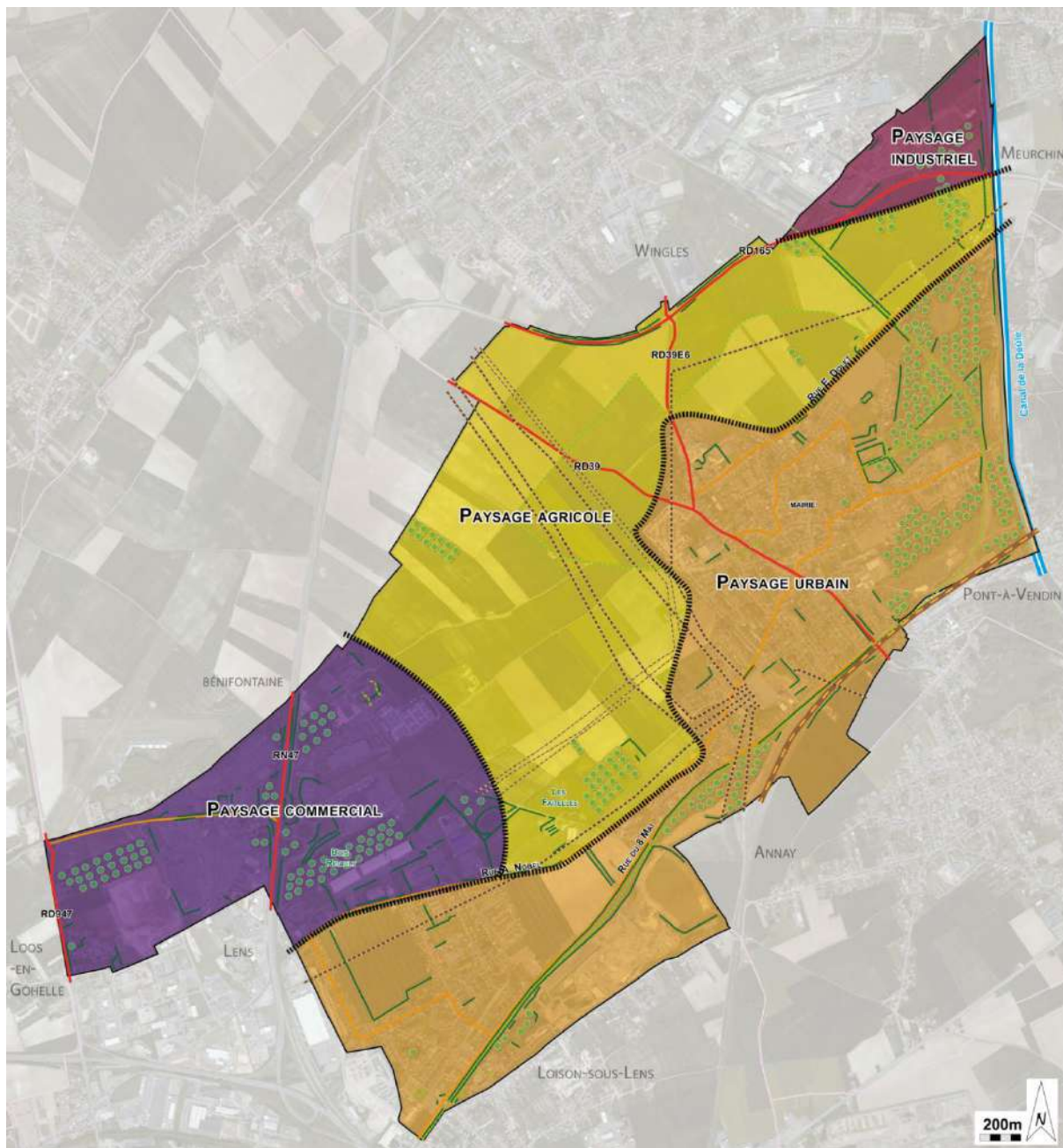
La commune de Vendin-le-Vieil se situe en bordure d'un pôle urbain central : Lens.

Le territoire communal recense des éléments paysagers et des éléments patrimoniaux :

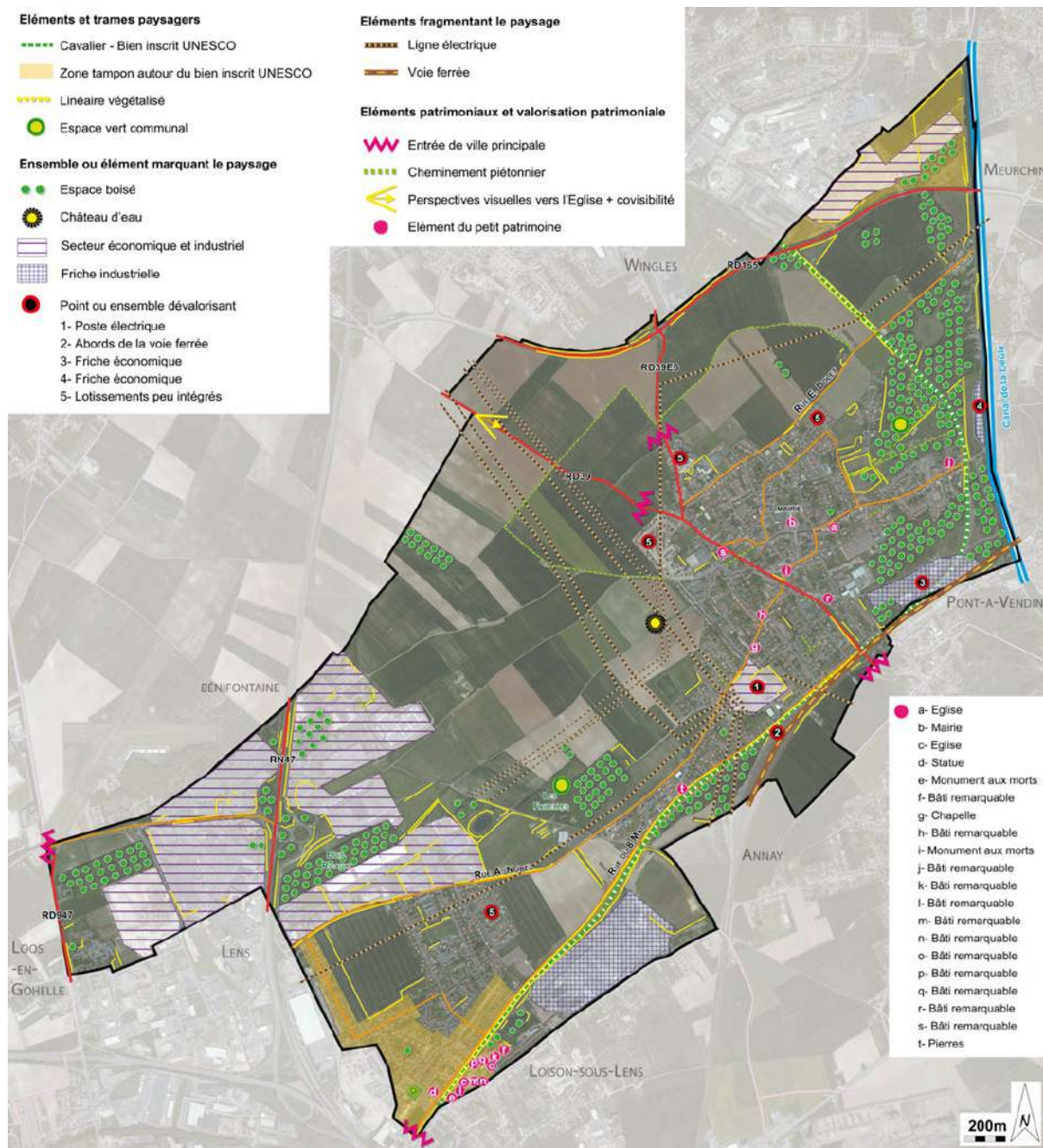
- Cavalier – bien inscrit UNESCO
- Zone tampon autour du bien inscrit UNESCO
- Linéaires végétalisés
- Espaces verts communaux
- Espaces boisés
- Cheminements piétonniers
- Perspectives visuelles vers l'Eglise
- Petit patrimoine bâti.

Quatre grands paysages communaux se donnent à voir lorsque l'on parcourt la commune depuis les principaux secteurs publics :

- Paysage commercial
- Paysage industriel
- Paysage agricole
- Paysage urbain



Les entités paysagères locales

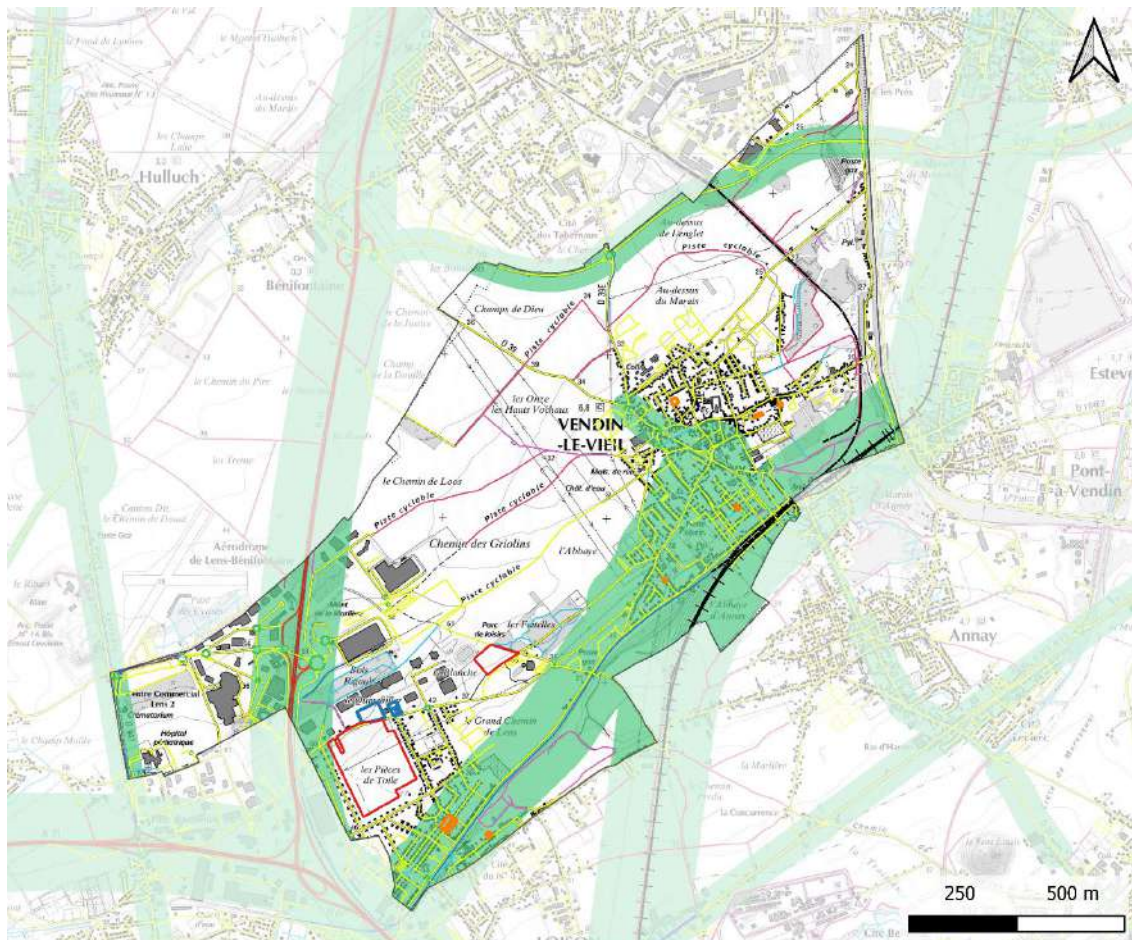


Les composantes paysagères locales

6. Risques

Nuisance sonore

Les projets ne sont pas concernés par des voiries bruyantes. En revanche, 5 dents creuses sont concernées par cette nuisance.



Voies bruyantes

Légende

□ Limite administrative de Vendin-le-Vieil

Diagnostic foncier

□ Dents creuses pour l'habitat

□ Dents creuses économiques

□ Sites d'OAP

■ Impact des voiries bruyantes

Typologie des voies ferrées

— Sans objet

— Voie de service

— Voie ferrée principale

Typologie des voiries

— Bretelle

— Chemin

— Escalier

— Piste cyclable

— Rond-point

— Route à 1 chaussée

— Route à 2 chaussées

— Route empierrée

— Sentier

— Type autoroutier

Source(s) des données : IGN ; Nord-Pas-de-Calais ; URBCYDM
Fond : IGN SCAN 25
Réalisation : ©URBCYDM - 6/2022
Échelle : 1/12500



Risques naturels

Six arrêtés de catastrophes naturelles sont identifiés sur le territoire communal.

La Commune Vendin-le-Vieil est située au sein d'un Territoire à Risque important d'Inondation.

Aucune zone inondée constatée n'est recensée sur le territoire communal. De même aucun plan de prévention des risques d'inondation n'est approuvé sur le territoire communal.

Une partie de la zone 1AU est concernée par une zone potentiellement sujette aux inondations de cave. 3 dents creuses sont concernées par des zones potentiellement sujettes aux débordements de caves.

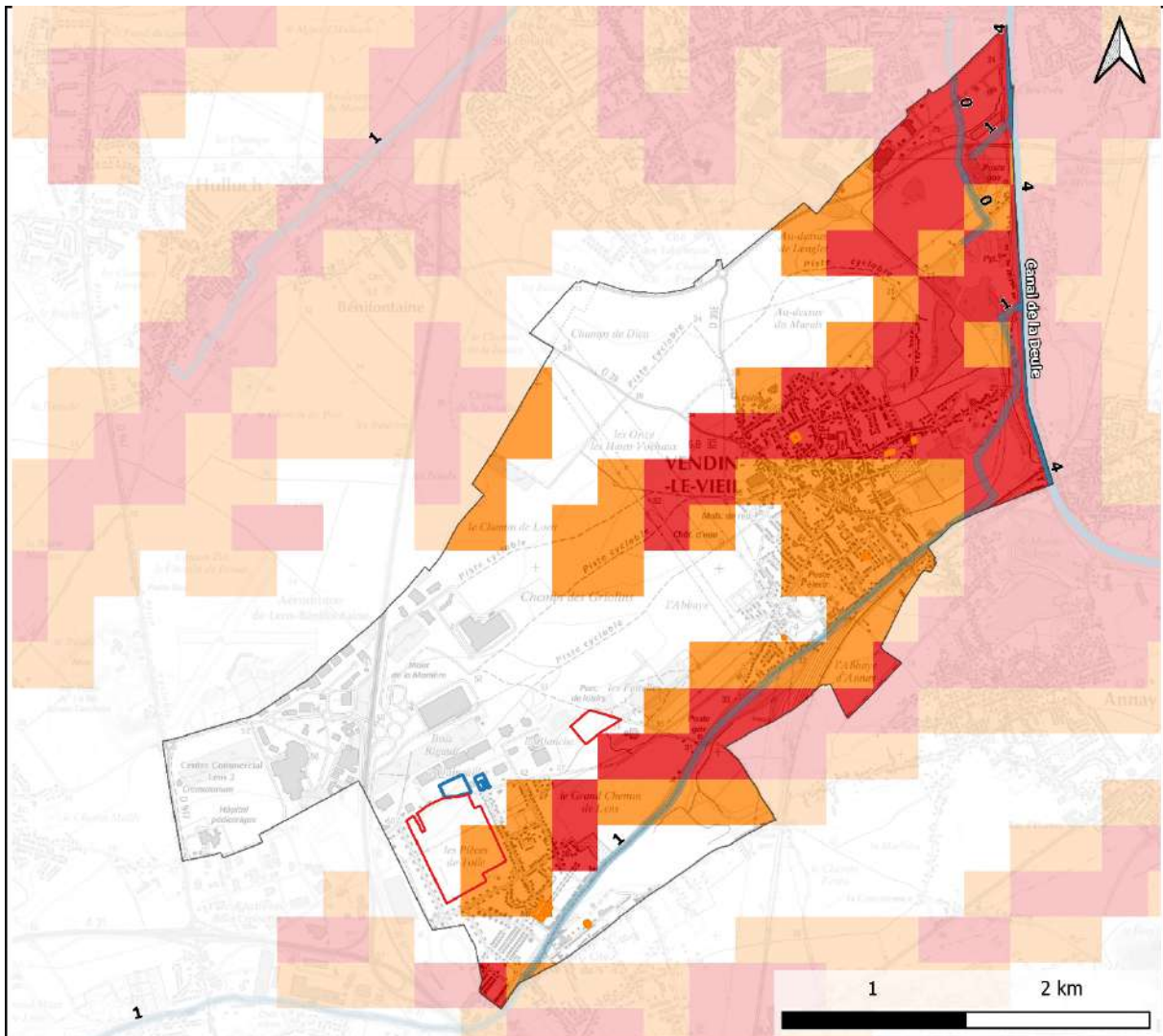
Le risque de mouvements des argiles est faible sur le territoire communal. La zone commerciale est localement concernée par un risque nul de risque de retrait et gonflement des argiles.

Aucun Plan de Prévention des Risques Naturels mouvements de terrains n'est prescrit sur la commune.

Seule la dent creuse rue de la Justice est concernée par la présence d'une cavité (NPCAW0013144) de 1200 m².

La commune et donc les projets communaux se situent en zone de sismicité faible (niveau 2).

La commune est concernée par les risques miniers (gaz de mine et effondrements localisés).



Localisation des zones soumises à des risques de remontée de nappes

Légende

□ Limite administrative de Vendin-le-Vieil

Diagnostic foncier

□ Dents creuses pour l'habitat

□ Dents creuses économiques

□ Sites d'OAP

— Voie d'eau

Remontée de nappes

■ Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe, fiabilité FORTE

■ Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe, fiabilité MOYENNE

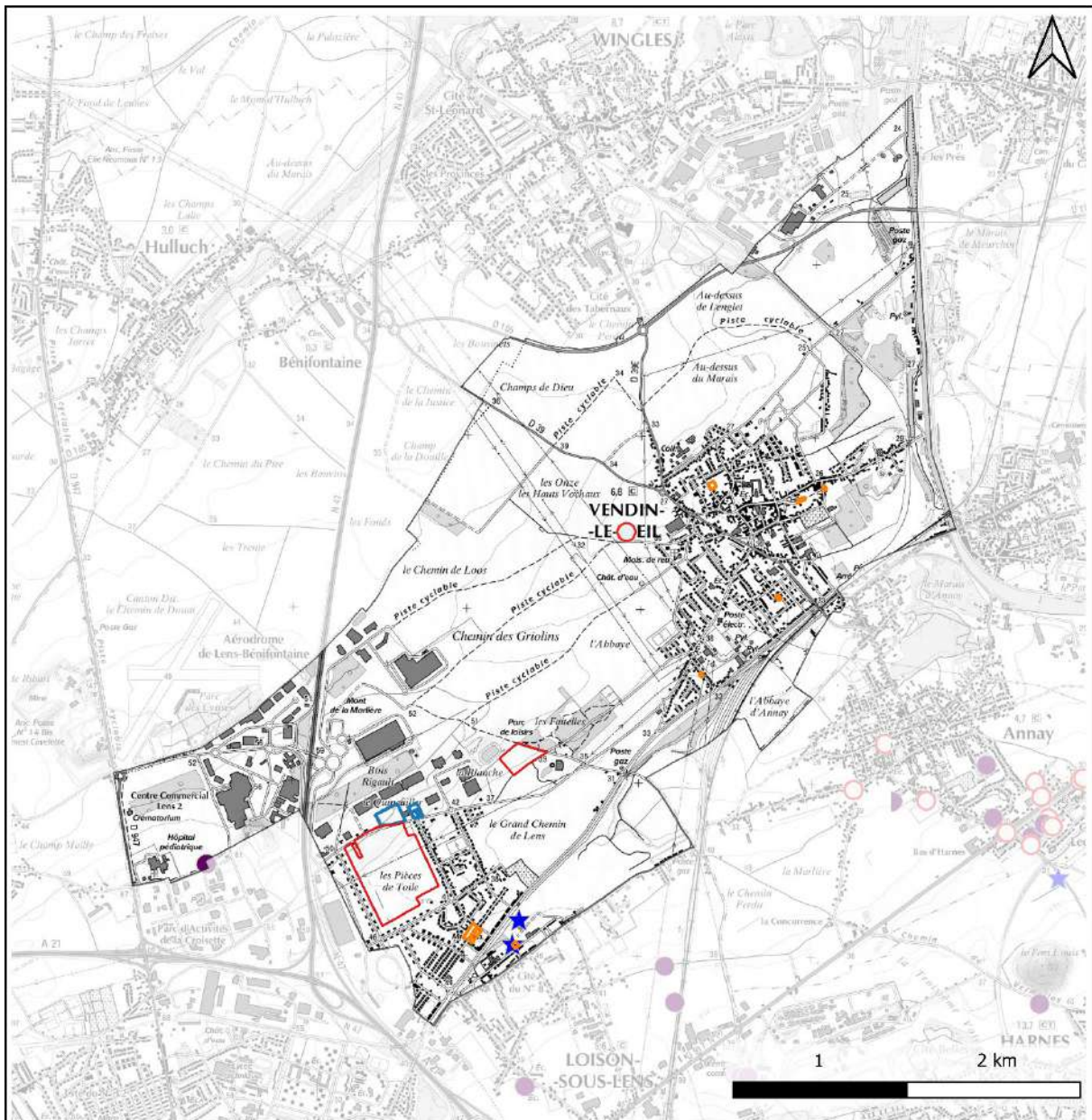
■ Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité FORTE

■ Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité MOYENNE

■ Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave, fiabilité FORTE

Source(s) des données : IGN ; Géorisques ; URBYCOM
 Fond : IGN SCAN 25
 Réalisation : ©URBYCOM - 6/2022
 Échelle : 1/30179





Localisation des cavités souterraines connues d'origine non minière

Légende

□ Limite administrative de Vendin-le-Vieil

Diagnostic foncier

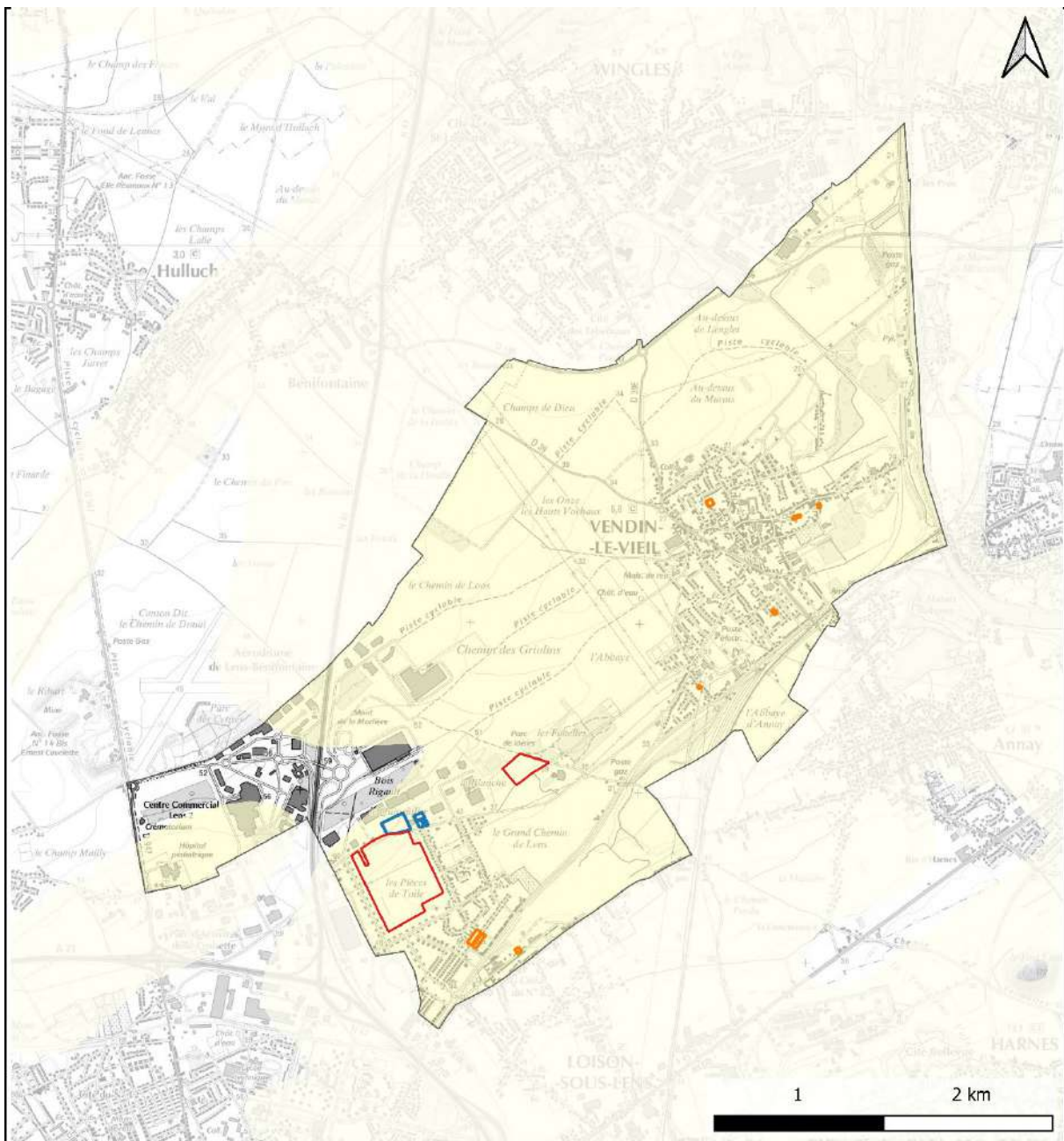
▭ Dents creuses pour l'habitat

▭ Dents creuses économiques

▭ Sites d'OAP

Source(s) des données : IGN ; Géonisques ; URBYCOM
 Fond : IGN SCAN 25
 Réalisation : ©URBYCOM - 6/2022
 Echelle : 1/30000





Localisation des zones soumises au retrait et au gonflement des argiles

Légende

- Limite administrative de Vendin-le-Vieil
- Aléa retrait et gonflement des argiles
- Faible
- Dents creuses pour l'habitat
- Dents creuses économiques
- Sites d'OAP

Source(s) des données : IGN ; Géonisques ; URBYCOM
 Fond : IGN SCAN 25
 Réalisation : ©URBYCOM - 6/2022
 Echelle : 1/30000





Localisation des risques d'après-mines

Légende

□ Limite administrative de Vendin-le-Vieil

Diagnostic foncier

□ Dents creuses pour l'habitat

□ Sites d'OAP

Aléa d'après-mines

■ Effondrement localisé

■ Gaz

■ Tassement

Source(s) des données : IGN ; Nord-Pas-de-Calais ; URBYCOM
 Fond : IGN SCAN 25
 Réalisation : ©URBYCOM - 6/2022
 Échelle : 1/12500



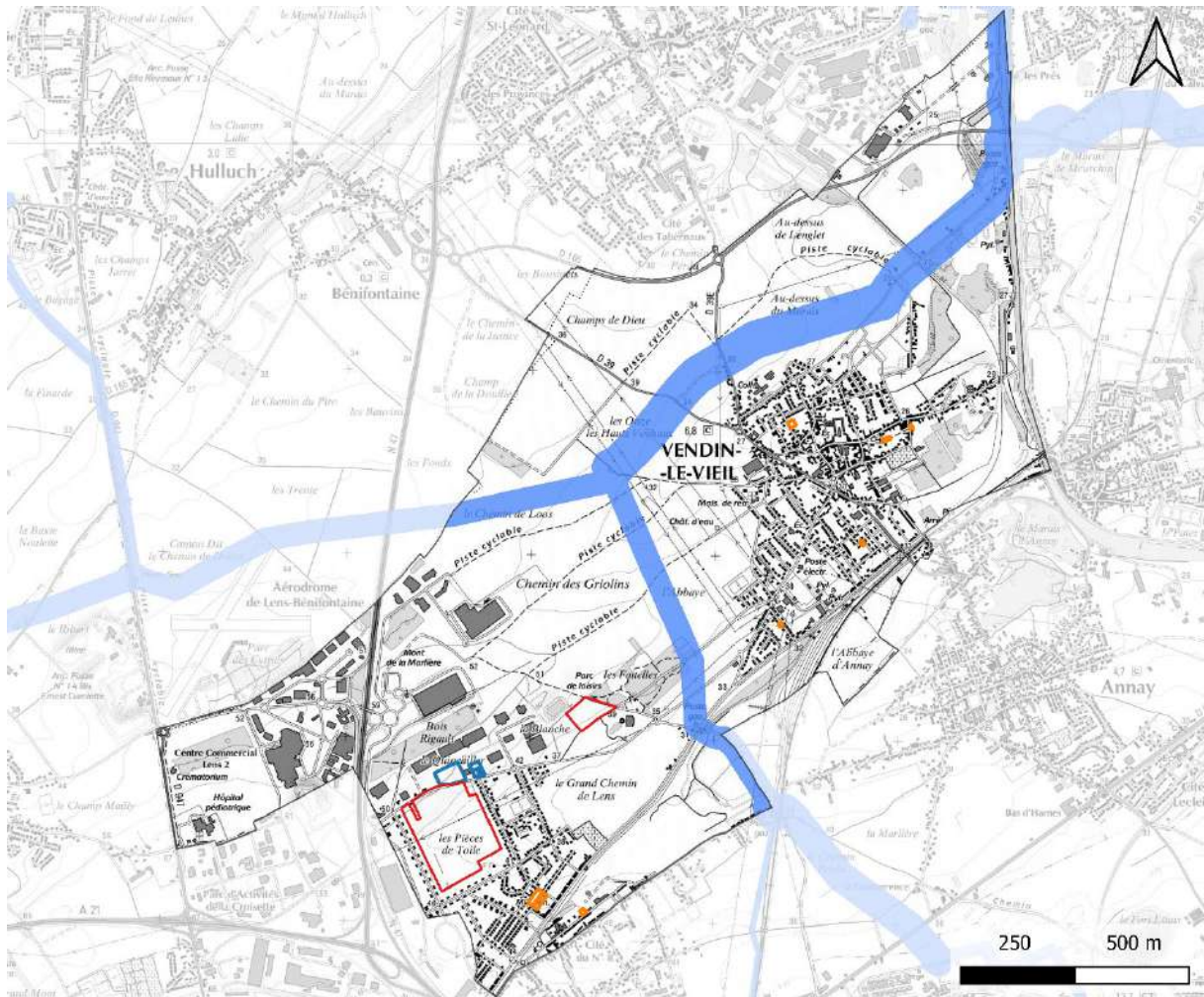
Risques technologiques

Un PPRt est recensé sur le territoire communal (Styrolution France SAS)

Huit installations classées sont localisées sur le territoire de la commune de Vendin-le-Vieil.

Nom de l'établissement	Régime en vigueur	Statut SEVESO
CARREFOUR SUPPLY CHAIN ex-PARCOLOG	Autorisation	Non Seveso
CORA LENS 2	Autorisation	Non Seveso
LOCAGEL	Autorisation	Non Seveso
PCB	Enregistrement	Non Seveso
SIMON DUTRIAUX	Enregistrement	Non Seveso
SOLGEC	Inconnu	Non Seveso
VIEREN CESBRON	Inconnu	Non Seveso
WDP FRANCE (ex DESCAMPS)	Autorisation	Non Seveso

Des canalisations de transports de gaz naturel et de produits chimiques sont identifiés sur le territoire communal. Les zones de développement ne recoupent pas linéaires de canalisation.



Localisation des canalisations de transport de matières dangereuses

Légende

□ Limite administrative de Vendin-le-Vieil

Diagnostic foncier

□ Dents creuses pour l'habitat

□ Dents creuses économiques

□ Sites d'OAP

Source(s) des données : IGN ; Nord-Pas-de-Calais ; URBCYOM
 Fond : IGN SCAN 25
 Réalisation : ©URBCYOM - 6/2022
 Échelle : 1/12500



Des sites inscrits à la Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Services (CASIAS) et BASOL sont identifiés sur le territoire communal :

CASIAS (21 sites)

N° Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Code activité	Etat d'occupation du site	Site géolocalisé
NPC6200027	Sté ELF ATOCHÉM	Usine ELF ATOCHÉM, friche HGD	rue Justice (de la)	C20.16Z C19.10Z	Activité terminée	Centroïde
NPC6200127	?	Atelier pilote NH3		C20.13B	Activité terminée	Centroïde
NPC6200191	CDF anciennement HBNPC	Cokerie de Pont à Vendin	rue Pasteur (Louis)	D35.28 C19.10Z	Activité terminée	Centroïde
NPC6200264	Sté Alcom	Atelier de mécanique Lensois	rue Justice (de la)	C28.2	En activité	Centroïde
NPC6200297	Ets Vandenberghe Gérard	Carrosserie Vandenberghe	rue Hugo (Victor)	G45.21B	Ne sait pas	Centroïde
NPC6200404	CDF	Gare d'Eau de Vendin le Vieil		H50.30Z V89.01Z	Activité terminée	Centroïde
NPC6270153	SA Cie industrielle de caoutchouc manufacturé et de plastiques (CICMP)	Usine de fabrication de flexibles et caoutchouc	13 rue Salengro (roger)	C25.22Z C20.17Z V89.03Z	Ne sait pas	Centroïde
NPC6270206	Sté Despature et Fils	Atelier de confection de sous- vêtements en fibres synthétiques	lieu dit voie de l'abbaye	V89.03Z	Ne sait pas	Pas de géolocalisation
NPC6270206	Sté Despature et Fils	Atelier de confection de sous- vêtements en fibres synthétiques	lieu dit voie de l'abbaye	V89.03Z	Ne sait pas	Pas de géolocalisation
NPC6270404	Ets Yves Le Cottier	Atelier de fabrication de vêtements	rue Salengro (Roger)	V89.03Z	Ne sait pas	Adresse
NPC6270461	S.A.R.L. PROMOSEC, G.I.E. C.I.L.C.O., anc. S.E.C.C.C.C.I	Atelier de nettoyage à sec "5 à sec" + Station service du Centre commercial de Lens 2	Centre commercial Lens 2	G47.30Z S96.01 G47.30Z	En activité	Centroïde
NPC6270478	SAJ Édouard	Atelier de traitement des viandes	rue Lefebvre (G)	G45.21A	Ne sait pas	Adresse

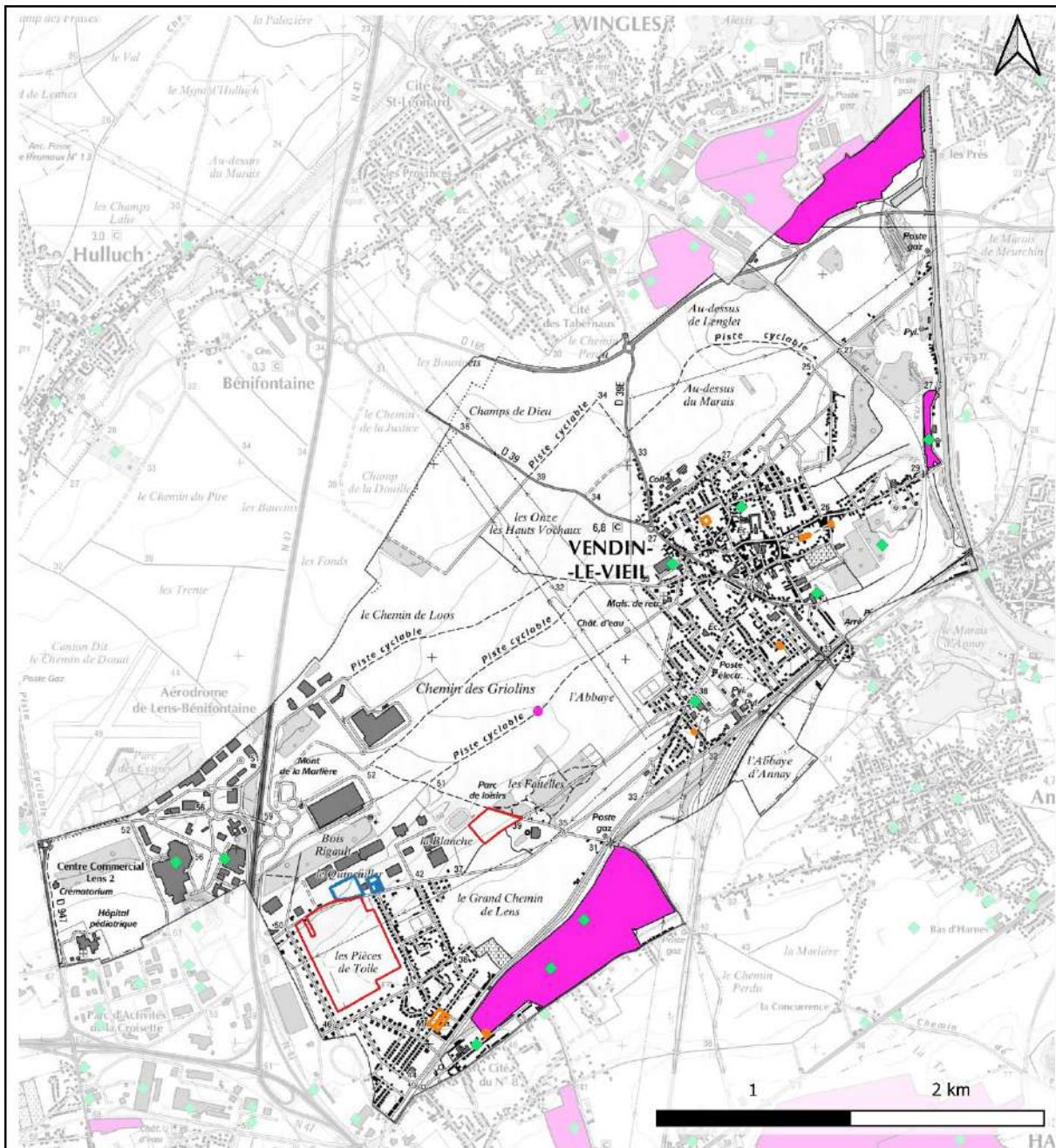
N° Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Code activité	Etat d'occupation du site	Site géolocalisé
NPC6270497	Sc. Garage, Entretien, Matériel, et Montage (GEMM)	Garage automobile	rue 8 mai 1945 (du)	G47.30Z G45.21A	Ne sait pas	Adresse
NPC6270511	Sc SAFIA	Distribution de fournitures industrielles	Centre Commerciale Lens 2	C27.11Z	En activité	Centroïde
NPC6270525	SA Super Servie Vaillant	Station service	Place Condorcet	G47.30Z	Ne sait pas	Adresse
NPC6270530	Ets Vanderberghe Gérard	Garage	78 rue Vaillant (E)	G45.21B G45.21A	Ne sait pas	Centroïde
NPC6270560	SCI Bois Rigault Sud Développement	Garage	Zone d'activité Bois Rigault (du)	G45.21A G47.30Z	Ne sait pas	Adresse
NPC6270595	SA SARASIN Industrie	Travail des métaux	Zone industrielle Bois Rigault (du)	C25.22Z	Ne sait pas	Adresse
NPC6270606	SA QUALITUB	Travail des métaux	rue Nobel	C25.22Z	Ne sait pas	Adresse
NPC6270673		Décharge sauvage	lieu dit Grand Chemin de Lens (au)	E38.45Z	Activité terminée	Centroïde
NPC6270674		Décharge sauvage		E38.44Z	Activité terminée	Centroïde

BASOL (3 sites)

Identifiant SSP	Nom Usuel	Adresse Principale
SSP000456801	USINE ELF ATOCHEM (HGD) RETIA	133 RUE RAYMOND SPAS
SSP000754101	COKERIE DE VENDIN CDF	
SSP000367801	GARE D'EAU DE VENDIN LE VIEIL / CDF	17 BIS Che Du Halage

Les projets se situent, pour la majorité, à distance des sites pollués et potentiellement pollués. Une dent creuse est considérée comme pollué : USINE ELF ATOCHEM (HGD) RETIA.

Ce site a été utilisé notamment pour de la distillation primaire de goudrons et en tant que décharge interne de goudrons et hydrocarbures.



Localisation des sites BASOL et CASIAS

Légende

□ Limite administrative de Vendin-le-Vieil

Diagnostic foncier

- Dents creuses pour l'habitat
- Dents creuses économiques
- Sites d'OAP

Sites potentiellement pollués

- Sites BASOL
- Sites BASOL
- ◆ CASIAS

Source(s) des données : IGN ; Géonisques ; URBYCOM
 Fond : IGN SCAN 25
 Réalisation : ©URBYCOM - 6/2022
 Echelle : 1/25000



III. IMPACTS DES PROJETS ET MESURES ENVISAGES

1. *Milieu physique*

Impacts

L'impact majeur sur le milieu physique est l'imperméabilisation des 23,16 Ha de Vendin-le-Vieil en comptant les dents creuses et les zones d'extension.

La consommation d'eau prévue est d'environ 45 840 m³ par an (calcul sur une base de la création de 382 logements et une consommation de 120 m³ par an).

Une zone de développement se situe en prairie mésophile selon la base de données ARCH. Il est à noter que la végétation permet l'épuration des eaux ainsi les prairies ont un effet bénéfique sur le milieu physique.

Mesures

Imperméabilisation des sols

Les zones de développement de l'urbanisation s'implantent au sein du tissu urbain existant pour les dents creuses et à proximité immédiate pour les zones d'extension. Ainsi, les projets seront directement raccordés au réseau routier existant. L'imperméabilisation des sols est donc en partie limitée.

Respect du système hydraulique en place

L'intégrité des cours d'eau est respectée au travers du règlement et du zonage. Les zones de captages d'eau potable sont classées en secteur N (correspondant au périmètre de protection).

La DUP du captage d'eau potable doit être respectée. Celle-ci se trouve en annexe du PLU.

Les économies d'eau seront encouragées par la commune.

Assainissement

Le raccordement des projets à l'assainissement collectif est obligatoire. Les eaux pluviales doivent être infiltrées dans la mesure du possible.

2. Climat

Les nouvelles constructions auront un impact positif sur la qualité de l'air. En effet, les constructions débutant à la fin de l'année 2021 devront respecter la Réglementation Thermique de 2020 (RT 2020). Cette dernière impose des normes strictes de construction et la mise en œuvre du concept BEPOS, pour des bâtiments à énergie positive. Les nouvelles constructions devront alors produire plus d'énergie que ce qu'ils consomment, en termes de chauffage et d'électricité notamment.

Mesures

Les OAP rappelle le principe des aménagements bioclimatiques.

Le règlement rappelle que la réglementation thermique en vigueur doit être respectée.

Les cheminements piétons sont préservés par le règlement et le zonage. Ces itinéraires piétons permettront les déplacements doux et de limiter les déplacements de véhicules motorisés personnels. Des chemins à créer sont également localisés.

Le règlement prévoit l'aménagement de stationnement des cycles.

3. Agriculture

Impacts

En 2017, il n'y avait plus que 2 exploitations sur la commune.

La consommation agricole prévue est de 18,5 ha.

Mesures

Au total le secteur A agricole couvre 375 ha.

4. Milieu naturel

Impacts

D'après le projet ARCH (*Assessing Regional Changes to Habitats*) :

- Les dents creuses se situent au sein du tissu urbain : jardin ou espace vert.
- La zone d'extension principale se situe sur des terres agricoles.

Consommation par habitats selon ARCH :

Habitats	Superficie (ha)
Cultures	18,11
Forêt caducifoliées	0,011
Fourrés	0,103
Réservoirs industriels	0,114
Parcs urbains et grands jardins	0,85
Prairies à fourrages de plaines	0,02
Prairies mésophiles	2,68
Villes, villages et sites industriels	1,77

Mesures

Pour limiter la consommation de terres agricoles et naturelles, des aménagements paysagers sont envisagés au niveau des extensions. Ces aménagements pourront faire office de réservoirs écologiques ou de corridors écologiques relais compte tenu des habitats recensés à proximité de la zone (terres agricoles, prairies et tissu urbain).

Le zonage et le règlement préservent les alignements d'arbres, les espaces boisés, et des éléments hydrauliques.

Le zonage classe 199 ha en zone naturelle.

Le corridor de zone humide identifié au nord est majoritairement classé en zone N

Cependant, le milieu naturel reste globalement peu impacté et le paysage naturel non touché. En effet, les dents creuses et les zones d'extension se situent à distance des ZNIEFF.

De plus, il est prévu que le projet d'extension entre les rues A.Nobel et Marconi soit intégré de manière paysagère :

- Préserver et conforter la haie protégée,
- Préserver et conforter l'alignement d'arbres,
- Aménagement paysager centrale,

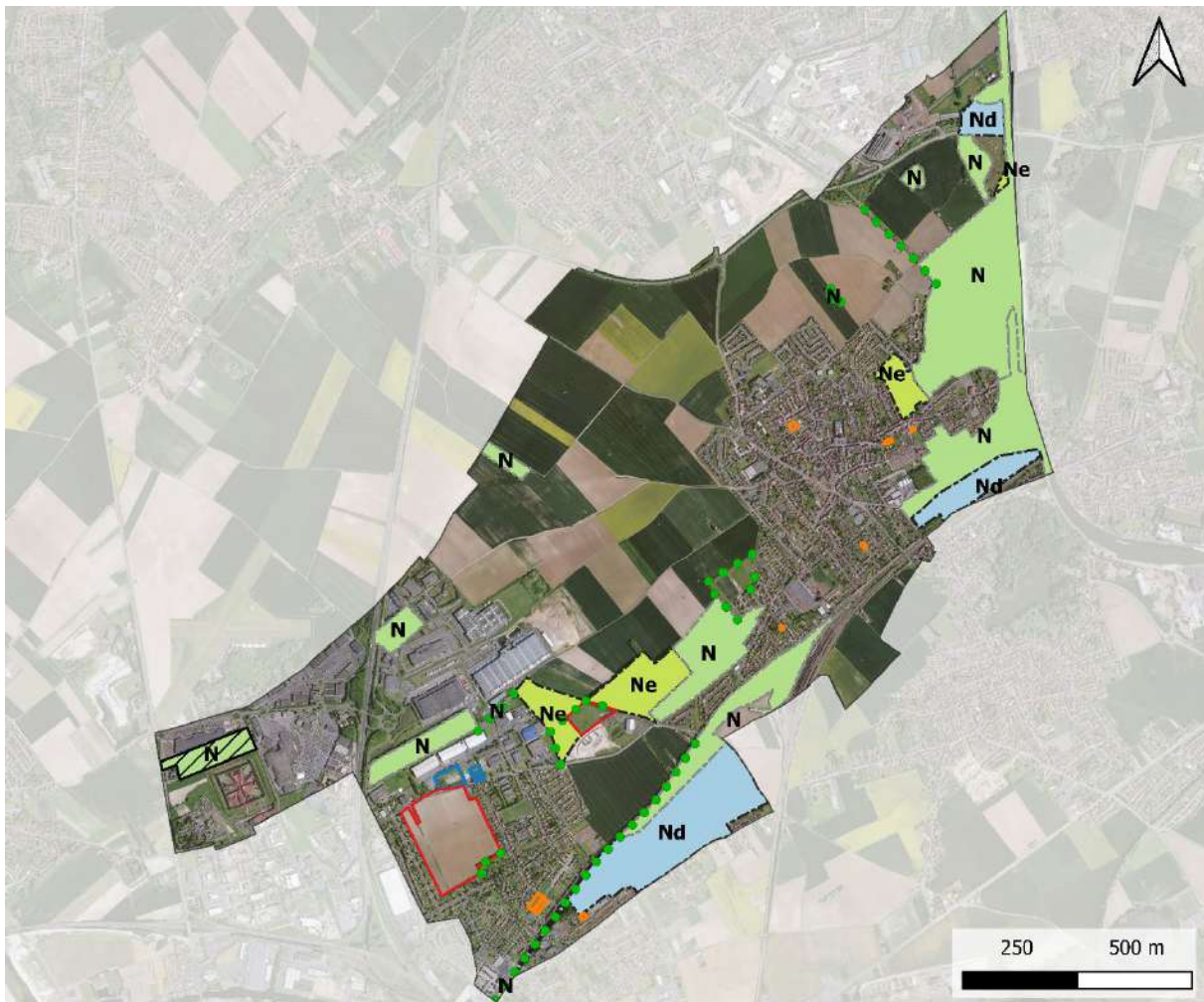
Un minimum requis de 10% d'espace vert est recommandé.

Il est aussi prévu que le projet d'extension entre la médiathèque et le Chemin de Béthune à Douai soit intégré de manière paysagère :

- Conserver la frange végétalisée du pourtour du site,
- Préserver et conforter la haie protégée,
- Conforter et/ou aménager une frange végétalisée d'agrément.

Le règlement préserve le maintien de la végétation inscrite au zonage.

Le règlement met en avant les essences locales à planter. La liste de ces essences est également annexée au règlement.



Éléments naturels du zonage

Légende

□ Limite administrative de Vendin-le-Vieil

Diagnostic foncier

■ Dents creuses pour l'habitat

■ Dents creuses économiques

■ Sites d'OAP

Zonage PLU

■ N

■ Nd

■ Ne

●●● Linéaire végétalisé

▨ EBC

Source(s) des données : Orthophotographies
 Fond : Orthophotographies 2018
 Réalisation : @URBYCOM - 6/2022
 Échelle : 1/12500



5. Services écosystémiques

Les services écosystémiques sont définis par l'Evaluation Française des Ecosystèmes et des Services Ecosystémiques comme : « Les avantages retirés par l'Homme de son utilisation actuelle ou future de diverses fonctions des écosystèmes, tout en garantissant le maintien de ces avantages dans la durée » (EFESE, 2015).

Une évaluation est également menée à l'échelle du territoire communal afin de comparer les services écosystémiques produits à l'échelle des dents creuses et à l'échelle de la commune.

L'identification des habitats impactés a été réalisée grâce à la base de données ARCH et à une photo-interprétation aérienne et à la visualisation des photos Google Street View.

Ainsi, les projets d'extension (extensions urbaines et dents creuses) sont localisés sur les habitats suivants :

Habitats	Superficie (ha)
Cultures	18,11
Forêt caducifoliées	0,011
Fourrés	0,103
Réservoirs industriels	0,114
Parcs urbains et grands jardins	0,85
Prairies à fourrages de plaines	0,02
Prairies mésophiles	2,68
Villes, villages et sites industriels	1,77

A l'échelle de la commune, 41 % du territoire communal est occupé par des cultures, 30,9 % par le tissu urbain et 5,6% par de la prairie.

La zone d'extension principale, étant localisée sur des terres agricoles, les services écosystémiques les plus produits sont liés à la production agricole végétale (SA1, SA6, SA7).

Sur l'ensemble de son territoire, la commune présente des notes moyennes pour l'ensemble des services considérés. Les notes les plus élevées sont celles des services d'approvisionnement et services de régulation. Elles sont dues à la présence de nombreuses terres agricoles et de prairies.

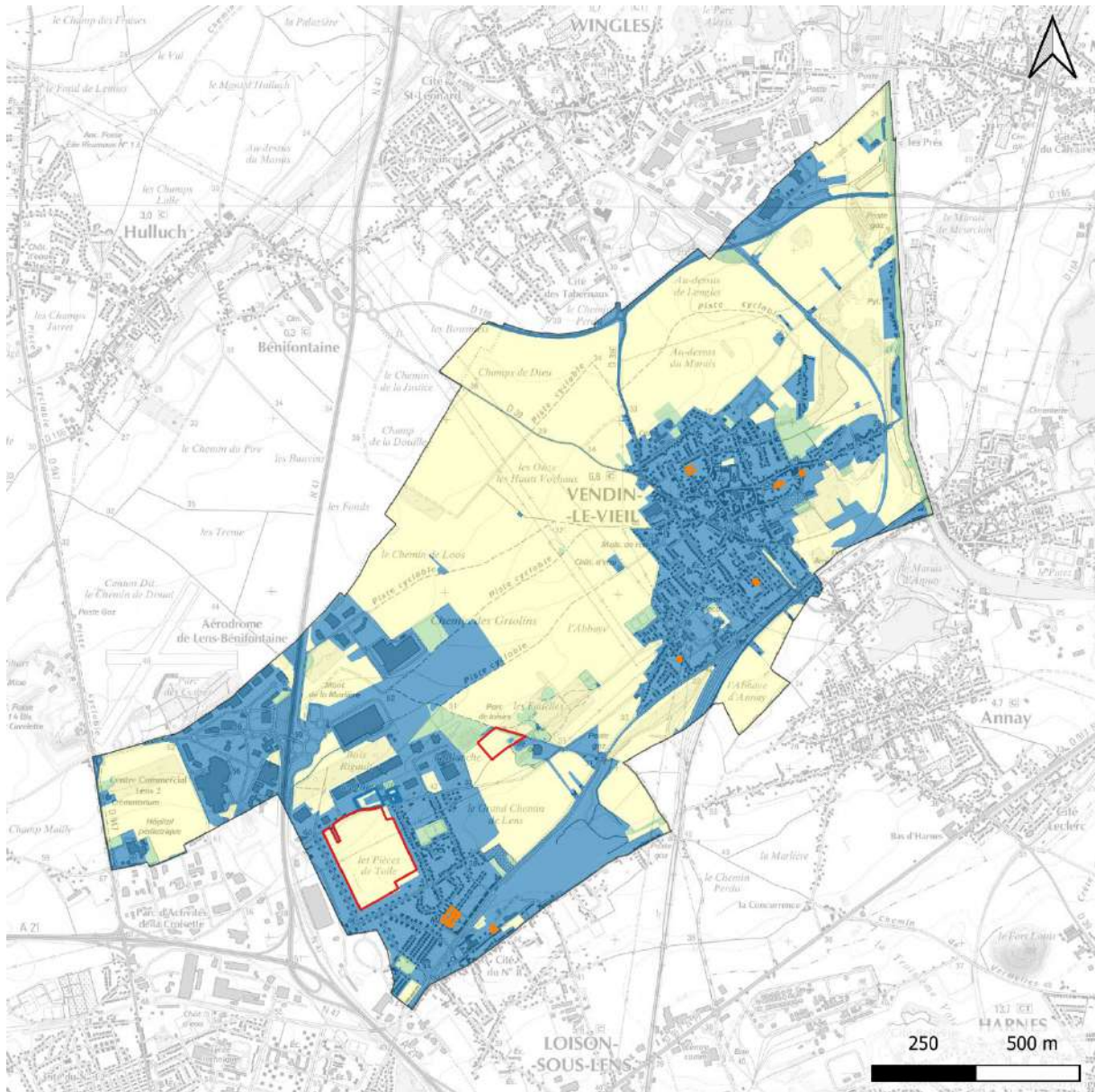
Une analyse géographique des moyennes des différents services permet d'identifier les zones à enjeux forts pour les services écosystémiques à l'échelle de la commune.

La commune ne présente aucune zone à enjeu fort pour les services d'approvisionnement. Les zones agricoles présentent des enjeux modérés. Ainsi, les zones de développement présentent des enjeux moyens, tandis que les dents creuses sont classées en enjeux faible (tissu urbain). (Carte 1)

A l'échelle communale, une partie des habitats présentent des enjeux de régulation allant de très faibles pour les zones bâties, à moyens (prairies) puis forts (boisements). Ainsi, les projets d'extension présentent des enjeux faibles (cultures), moyens (espaces verts) ou très faibles (zone bâtie) tandis que les dents creuses sont à enjeu très faible (jardin) pour l'ensemble d'entre elles. (Carte 2)

Vis-à-vis des services culturels, la commune présente des enjeux très faibles (friches urbaines) à forts (boisements). Les dents creuses ne sont que d'un enjeu moyen (tissu bâti) vis-à-vis de ces services. Les zones d'extension apportent des services écosystémiques faible (friches urbaines) à moyens (espace vert). (Carte 3)

En considérant l'ensemble des services écosystémiques dans la définition des enjeux, les dents creuses et zones d'extension situées sur des prairies ou espace vert présentent un enjeu faible à modéré vis-à-vis des services écosystémiques globaux. (Carte 4)



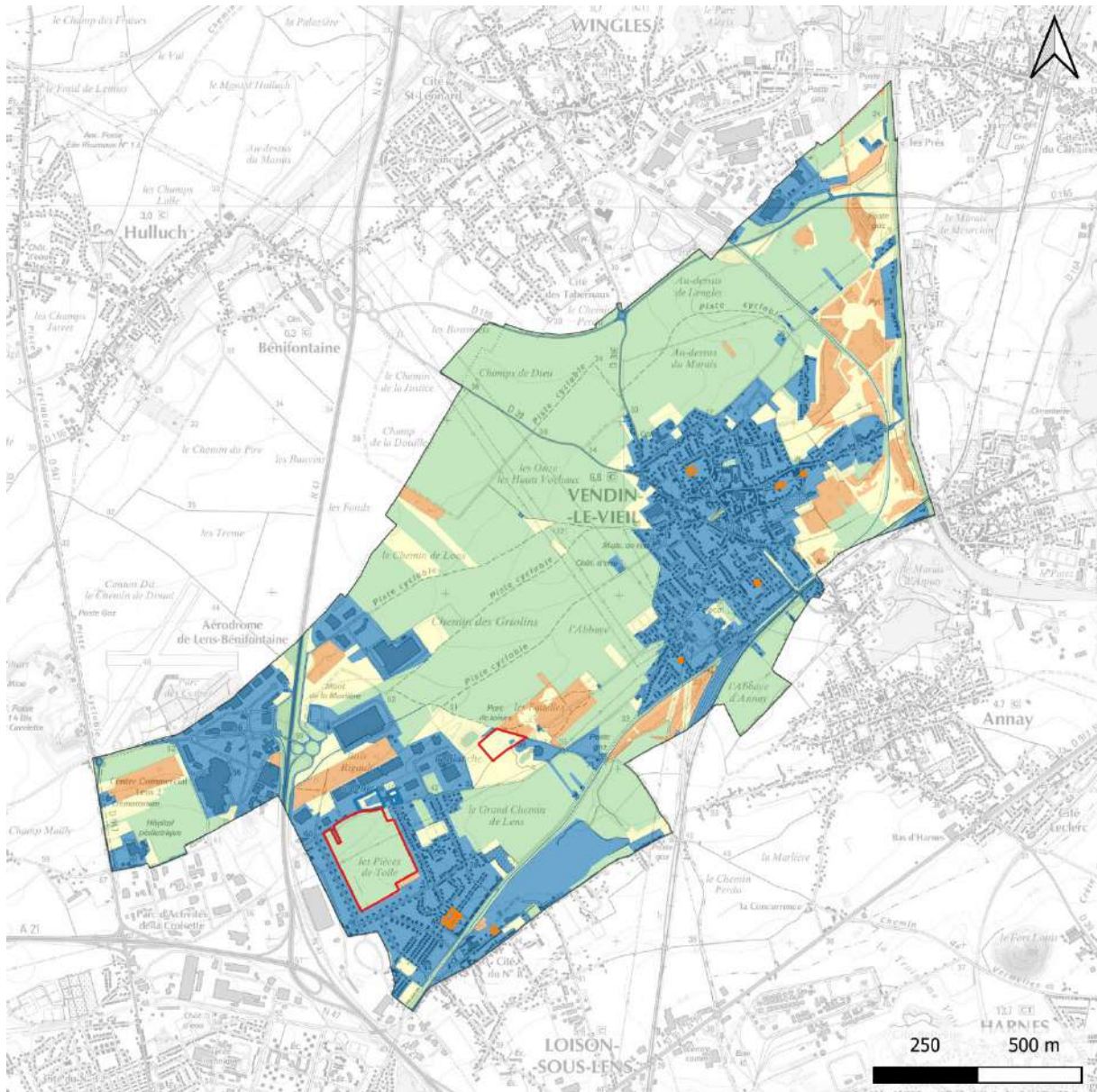
Service écosystémique d'approvisionnement

Légende

- | | |
|--|-------------------------------------|
| Limite administrative de Vendin-le-Vieil | Sites d'OAP |
| Diagnostic foncier | |
| Dent creuse pour l'habitat | Services d'approvisionnement |
| Dent creuse pour l'économie | Très faible |
| | Faible |
| | Moyen |

Source(s) des données :
 Fond :
 Réalisation : ©URBYCOM - 6/2022
 Échelle : 1/12500





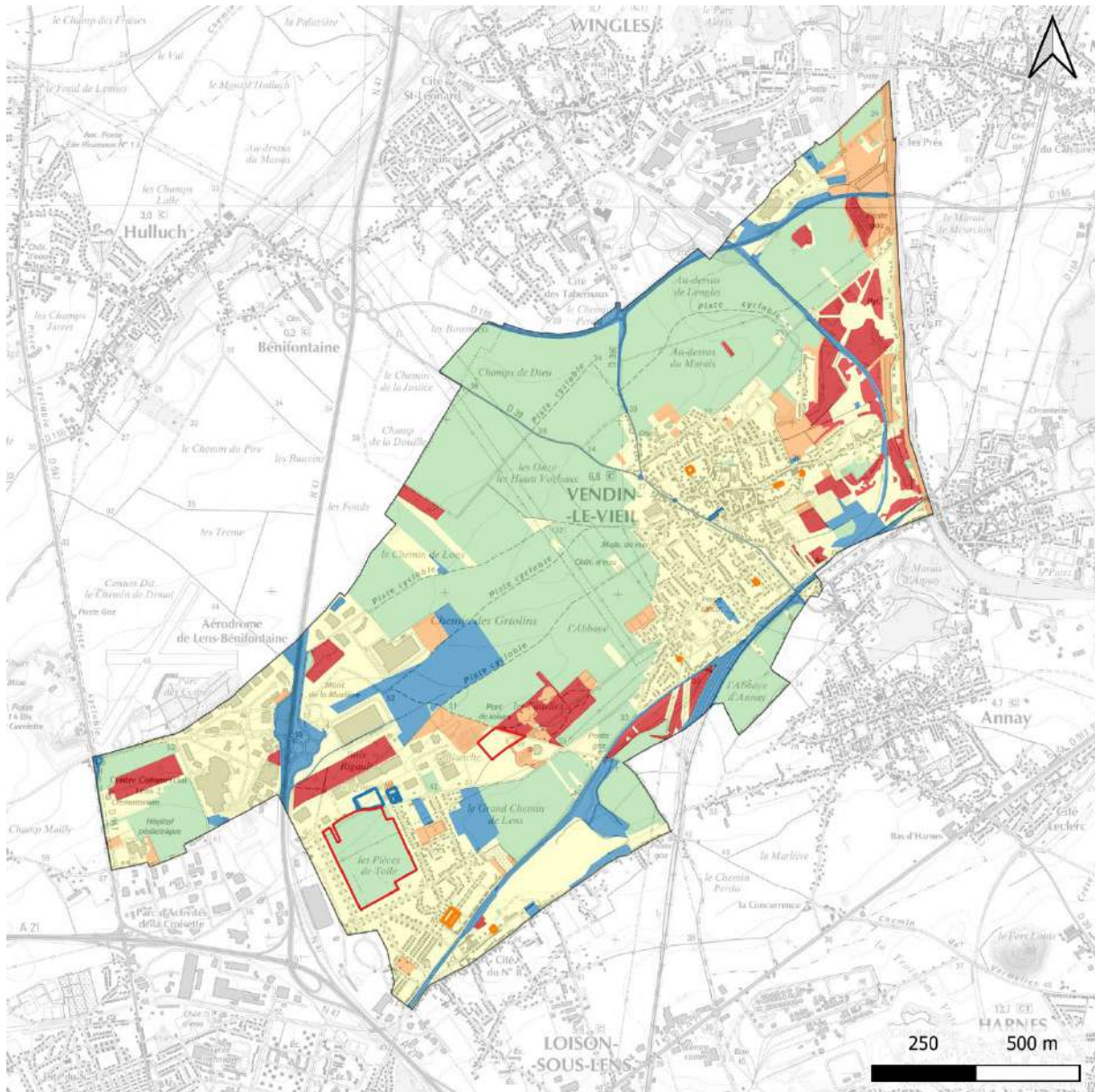
Service écosystémique de régulation

Légende

- | | |
|--|-------------------------------|
| Limite administrative de Vendin-le-Vieil | Sites d'OAP |
| Diagnostic foncier | |
| Dent creuse pour l'habitat | Services de régulation |
| Dent creuse pour l'économie | Très faible |
| | Faible |
| | Moyen |
| | Fort |

Source(s) des données :
 Fond :
 Réalisation : ©URBYCOM - 6/2022
 Échelle : 1/12500





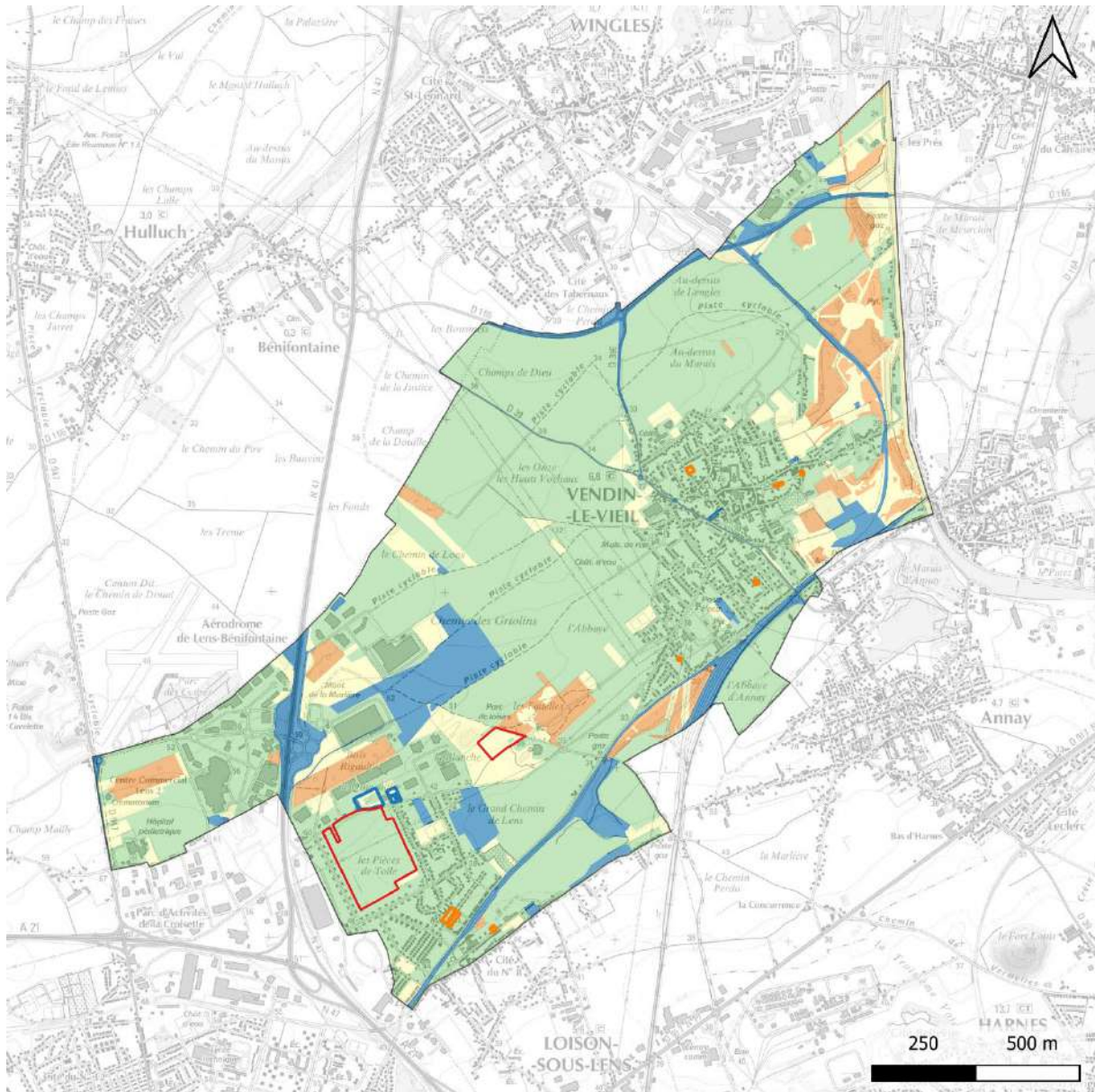
Service écosystémique culturels

Légende

- | | |
|--|--------------------|
| Limite administrative de Vendin-le-Vieil | Services culturels |
| Diagnostic foncier | Très faible |
| Dent creuse pour l'habitat | Faible |
| Dent creuse pour l'économie | Moyen |
| Sites d'OAP | Fort |
| | Très fort |

Source(s) des données :
 Fond :
 Réalisation : ©URBYCOM - 6/2022
 Échelle : 1/12500





Services écosystémiques - Global

Légende

- | | |
|--|--------------------------------|
| Limite administrative de Vendin-le-Vieil | Sites d'OAP |
| Diagnostic foncier | |
| Dent creuse pour l'habitat | Services écosystémiques |
| Dent creuse pour l'économie | Très faible |
| | Faible |
| | Moyen |
| | Fort |

Source(s) des données :
 Fond :
 Réalisation : ©URBYCOM - 6/2022
 Échelle : 1/12500



6. Paysage et patrimoine

La commune de Vendin-le-Vieil fait l'objet d'une protection du patrimoine culturel et paysager.

Vingt éléments du patrimoine bâti ont été identifiés en patrimoine urbain remarquable protégé. Leur protection est retranscrite dans le règlement.

Les projets d'extension seront intégrés passagèrement via les OAP et le règlement, ainsi ils présenteront un impact visuel limité.

Afin de respecter le bâti communal, une réglementation est prévue concernant la volumétrie des bâtiments, l'aspect extérieur des constructions, l'emprise au sol et la hauteur des constructions.

◆ Patrimoine urbain remarquable, protégé au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme



7. Risques

Les projets présentent peu de risques naturels. En effet, ils présentent un risque de mouvements de terrain faible du fait des retraits et gonflements des argiles et sont majoritairement au droit de zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe et zones potentiellement sujettes aux inondations de cave.

L'imperméabilisation supplémentaire de sols peut aggraver le risque d'inondation. Il est donc primordial que la continuité hydraulique en place soit maintenue sur les sites pour ne pas entraîner des inondations supplémentaires.

Une dent creuse, rue de la justice, est particulièrement concernée par les risques. Cette dent creuse se situe en ancienne zone minière : des risques de pollution et des risques d'effondrement sont identifiés.

Deux dents creuses sont soumises à des nuisances sonores.

On peut également signaler dans ce paragraphe que les projets d'extension peuvent générer un trafic routier supplémentaire avec l'arrivée de nouveaux habitants et salariés.

Mesures

Le rapport de présentation du PLU de Vendin-le-Vieil signale ces risques afin que les acquéreurs soient informés. La présentation de chaque zone dispose d'un paragraphe dédié au rappel des risques.

S'agissant des risques d'inondation par accumulation des eaux, les risques identifiés sont localisés au zonage.

Concernant les risques technologiques, une ancienne cokerie et un périmètre de protection autour du site SEVESO sont localisés au zonage.